



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/15
17 mars 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES

Quatrième réunion

Bonn, 12-16 mai 2008

Point 16 de l'ordre du jour provisoire*

CONSIDÉRATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES (PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 26)

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Conformément au programme de travail à moyen terme adopté dans le cadre de la décision BS-I/12, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties (COP-MOP) au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a examiné, à sa deuxième réunion, un point sur les considérations socio-économiques, notamment sur la coopération dans le domaine de la recherche et de l'échange d'informations concernant les incidences socio-économiques des organismes vivants modifiés, particulièrement pour les communautés autochtones et locales (paragraphe 2 de l'article 26). La Conférence des Parties a décidé, *inter alia*, de prier les Parties, les autres gouvernements et les organisations internationales compétentes de communiquer au Secrétaire exécutif leurs avis et des études de cas, lorsque celles-ci étaient disponibles, concernant les incidences socio-économiques des organismes vivants modifiés (paragraphe 5 de la décision BS-II/12). La Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif d'établir une synthèse des avis communiqués, afin que cette synthèse puisse être examinée à la présente réunion.

* UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/1.

/...

2. Le Secrétaire exécutif avait reçu vingt communications à la date du 20 décembre 2007. Quatre communications ont été soumises par les Parties suivantes : Colombie, Chine, Norvège et Afrique du Sud. Une communication a été soumise par le Gouvernement des Etats-Unis. Enfin, quinze communications ont été soumises par des organisations : deux communications soumises par des organisations intergouvernementales – l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS); et treize communications soumises par les organisations non gouvernementales suivantes : la All India Crop Biotechnology Association, le Conseil argentin d'information et de développement de la biotechnologie (ArgenBio), la BASE Investigaciones Sociales, la Coalition des Philippines pour la biotechnologie, le Conseil brésilien d'information sur la biotechnologie, le Centre pour la politique agricole chinoise de l'Académie des sciences de Chine, CropLife Australia Limited, la fédération des Amis de la Terre – International, la Global Industry Coalition (GIC), l'International Service for the Acquisition of Agri-Biotech Applications (ISAAA) ^{1/}, la Public Research & Regulation Initiative (PRRI), le Réseau pour une Amérique latine sans OGM (Red por una América Latina Libre de transgénicos (RALLT)) et le Third World Network (TWN).

3. Les informations sur la coopération dans le domaine de la recherche et de l'échange d'informations concernant les considérations socio-économiques, communiquées par les Parties dans le cadre des premiers rapports nationaux réguliers sur la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, ont été également examinées.

4. Les communications qui ont été reçues après le 20 décembre 2007 n'ont pas été examinées dans le cadre de la présente synthèse, mais ont été incluses dans une compilation des communications (document UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/INF/1). De plus, lorsque les communications ont inclus des études de cas ou des documents de recherche, ceux-ci ont été ajoutés au Centre de ressources et d'informations sur la prévention des risques biotechnologiques du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, afin que ces informations puissent être largement partagées, conformément à l'invitation faite par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole à sa deuxième réunion.

5. La section II du présent document comprend une analyse des informations pertinentes relatives aux considérations socio-économiques, contenues dans les premiers rapports nationaux réguliers sur la mise en œuvre du Protocole. La section III comprend une synthèse des informations reçues par le Secrétaire exécutif, en application de la décision BS-II/12. La section IV du présent document comprend des informations pertinentes issues d'autres processus établis au titre de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques, tandis que la section V suggère quelques éléments d'un projet de décision, qui sera examiné à la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole.

II. ANALYSE DES INFORMATIONS PERTINENTES CONTENUES DANS LES PREMIERS RAPPORTS NATIONAUX REGULIERS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE

6. La question 61 du format retenu pour les premiers rapports nationaux réguliers sur la mise en œuvre du Protocole demandait : « Est-ce que votre pays a coopéré avec d'autres Parties dans le domaine de la recherche et de l'échange d'informations sur les incidences socio-économiques des organismes

^{1/} Le ISAAA a remis deux rapports, l'un rédigé par James et l'autre par Brookes et Barfoot. Ce deuxième rapport a visé de manière plus spécifique les considérations socio-économiques, et la plupart des informations pertinentes du premier rapport sont contenues dans le deuxième rapport; par conséquent, seul le rapport de Brookes et Barfoot a été examiné dans le cadre de la présente synthèse. Les deux rapports sont toutefois disponibles au Centre de ressources et d'informations sur la prévention des risques biotechnologiques du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

vivants modifiés, notamment pour les communautés autochtones et locales? ». Il était possible de choisir entre trois réponses : ‘oui – dans une large mesure’; ‘oui – dans une certaine mesure’; ‘non’.

7. Cinquante-deux premiers rapports nationaux réguliers ont été examinés dans le cadre de l’analyse effectuée dans le document portant sur le suivi et l’établissement des rapports, établi pour la présente réunion – 50 rapports venant de Parties et deux rapports venant de non Parties ^{2/}. 51 rapports ont répondu à la question 61. Un répondant (2 pour cent) a indiqué que oui, il avait coopéré dans une large mesure avec d’autres Parties dans le domaine de la recherche et de l’échange d’informations sur les incidences socio-économiques des organismes vivants modifiés, notamment pour les communautés autochtones et locales. Douze répondants (24 pour cent) ont répondu oui, dans une certaine mesure, à la question, et 38 répondants (75 pour cent), y compris les deux Etats non Parties, ont répondu non à la question.

8. La question 62 demandait aux répondants de fournir des informations supplémentaires sur les réponses apportées aux questions concernant les considérations socio-économiques, y compris la question 61. Certains répondants ont donné les informations suivantes concernant les efforts prodigués pour promouvoir une coopération dans le domaine de la recherche et de l’échange d’informations sur les incidences socio-économiques des organismes vivants modifiés.

9. La Belgique a indiqué qu’en 2005, le Ministère fédéral de l’environnement en Belgique avait financé un projet de recherche mené par une équipe de recherche au sein de l’Université de Louvain, portant sur les incidences socio-économiques des organismes génétiquement modifiés (OGM). A partir de quelques études de cas faites auparavant par cette équipe de recherche, le projet visait à mettre en place une méthodologie permettant une étude des incidences socio-économiques, selon le champ d’application établi au titre du Protocole. Plutôt que de se baser sur l’innovation en matière d’OGM, la recherche s’est axée sur l’examen de la pertinence des cultures transgéniques (cultures GM) au cas par cas, en comparant ces cultures GM à d’autres types de cultures et de technologies potentiellement capables de résoudre un même problème, en examinant l’impact sur l’environnement et l’impact de l’environnement, les pratiques agricoles, la santé humaine, les attentes et les revenus des populations locales (les producteurs comme les consommateurs), le marché, etc. La recherche a inclus des études de cas venant de pays industrialisés et de pays en développement.

10. Le Cameroun a noté que ses experts scientifiques et ses institutions n’avaient pas encore directement participé à la recherche sur les modifications génétiques.

11. Le Ghana a indiqué dans son premier rapport national régulier qu’en matière de coopération dans le domaine de la recherche et de l’échange d’informations sur les incidences socio-économiques des organismes vivants modifiés (OVM), les chercheurs du Ghana avaient souvent recours à des publications d’écrivains étrangers pour préparer leurs documents; si tel était le cas, une autorisation écrite était souvent demandée et les sources étaient toujours citées. Le Mexique a signalé qu’il n’avait procédé à aucun échange d’informations au niveau intergouvernemental sur les incidences socio-économiques des OVM, mais qu’un tel échange d’informations avait été effectué par le biais de différents groupes de recherche dans le milieu universitaire.

12. Dans son premier rapport national régulier, la République arabe syrienne a répondu qu’elle avait coopéré dans une certaine mesure avec d’autres Parties, dans le domaine de la recherche et de l’échange d’informations sur les incidences socio-économiques des OVM. Le rapport a fait référence à une longue liste de projets collaboratifs de recherche, qui pour la plupart ne semblent pas traiter directement de la question des incidences socio-économiques, bien qu’il soit difficile de déterminer le contenu exact d’une recherche seulement à partir du titre d’un projet.

^{2/} Voir le document UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/13. La liste des pays et des organisations d’intégration économique régionale inclus dans cette analyse figure à l’annexe de ce document.

13. L'Ouganda a indiqué dans son premier rapport national régulier que les considérations socio-économiques étaient comprises dans les efforts de collaboration prodigués dans le domaine de la recherche par différentes personnes et institutions en Ouganda.

III. SYNTHÈSE DES AVIS ET INFORMATIONS COMMUNIQUÉS CONCERNANT LES INCIDENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ORGANISMES VIVANTS MODIFIÉS

A. Exemples spécifiques de recherche et d'échange d'informations concernant les incidences socio-économiques des organismes vivants modifiés

14. En plus des réponses apportées dans le cadre de certains premiers rapports nationaux, certains pays et organisations ont communiqué les informations suivantes sur la coopération dans le domaine de la recherche et de l'échange d'informations concernant les incidences socio-économiques des organismes vivants modifiés.

15. La communication soumise par la Chine a indiqué que ce pays a depuis quelques années mené des recherches sur les incidences socio-économiques du coton génétiquement modifié (GM), du riz GM et des peupliers GM. Cependant, cette communication a noté que la Chine a effectué peu de recherches concernant les incidences socio-économiques des OVM et qu'elle a été confrontée à de nombreux obstacles et difficultés. Elle a ainsi souligné que la Chine était dotée d'un environnement naturel complexe, que son économie s'était développée de manière inégale et que le pays manquait de personnel de recherche et de soutien financier. Enfin, la communication a noté que le développement rapide des OVM présentait des défis importants en ce qui concerne leur surveillance et leur gestion.

16. L'Afrique du Sud a indiqué que les facteurs socio-économiques étaient pris en compte dans le cadre du processus décisionnel, mais elle reconnaissait qu'il était nécessaire d'établir des cadres donnant des orientations. Ce pays estimait qu'au fur et à mesure de l'augmentation du champ d'application et de l'expérience acquise en matière d'OVM, le système de réglementation accorderait une plus grande place aux considérations socio-économiques.

17. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a signalé qu'elle avait publié une « Bibliographie annotée sur l'impact économique et socio-économique de la biotechnologie agricole dans les pays en développement ». Le document rassemble un grand nombre d'évaluations concernant l'impact économique et socio-économique de la biotechnologie agricole, y compris les organismes vivants modifiés, dans les pays en développement. La FAO a également publié un document important, le rapport sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2003-2004, qui examine le potentiel de la biotechnologie agricole – notamment les cultures transgéniques – pour répondre aux besoins des populations pauvres. Ce rapport examine la question des incidences socio-économiques.

18. La FAO a également organisé un « Dialogue international sur le développement agricole et rural au 21^e siècle : enseignements tirés du passé et politiques pour l'avenir » à Pékin, en Chine, en septembre 2005. Ce dialogue a porté sur le rôle et l'impact de la biotechnologie dans l'agriculture et le développement rural, dans le cadre du thème plus général des frontières de la science pour l'agriculture au 21^e siècle ^{3/}.

^{3/} Le document et les informations pertinentes sont disponibles à l'adresse http://www.fao.org/es/ESA/beijing/topics_04.htm.

19. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a indiqué qu'elle avait finalisé une étude en juin 2005, intitulée « Biotechnologie alimentaire moderne, santé et développement : étude à partir d'exemples concrets ». L'étude examine les conséquences de la biotechnologie alimentaire moderne pour la santé et le développement; plusieurs organisations importantes ont contribué à la réalisation de cette étude, telles que la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. L'idée de départ dans le rapport était que la production d'aliments génétiquement modifiés pouvait avoir des incidences importantes sur la santé humaine et le développement à l'avenir, et l'objectif était d'avoir une plus grande base de connaissances, pour parvenir à un consensus sur l'évaluation et l'application de la biotechnologie en général. Le rapport examine les preuves qui existent dans plusieurs domaines généraux liés aux produits alimentaires génétiquement modifiés, y compris les produits actuellement disponibles, l'évaluation des coûts et des avantages, les incidences socio-économiques plus large, les considérations éthiques, les droits de propriété intellectuelle, ainsi que la capacité de réglementation actuelle des pays. L'étude conclut qu'il est nécessaire de procéder à une évaluation continue au cas par cas des organismes génétiquement modifiés. L'étude indique également qu'un suivi des effets potentiels à long terme de ces produits alimentaires sera sans doute nécessaire, bien qu'aucune preuve scientifique n'ait été encore apportée concernant ces effets.

20. L'OMS a également souligné que le grand nombre de règlements sectoriels existants pose problème pour les pays en développement du fait de leurs capacités limitées, de même que présente un défi pour pouvoir élaborer une politique et un cadre réglementaire pleinement cohérents pour la biotechnologie moderne. D'une manière générale, il conviendra d'effectuer des évaluations plus holistiques de la production d'aliments génétiquement modifiés. Du fait de la complexité de telles évaluations, il conviendra également d'accomplir des progrès en matière d'harmonisation internationale dans les domaines de l'évaluation et de la promotion d'une agriculture durable, de la diversité biologique et du développement socio-économique, lorsque ces domaines concernent le développement de la biotechnologie agricole et de la santé.

21. La Global Industry Coalition a noté l'exemple d'échange d'informations sur les avantages socio-économiques découlant de la biotechnologie, réalisé dans le cadre de la Base de données de CropLife International sur les avantages et la sécurité de la biotechnologie (CropLife International's Database of Benefits and Safety of Biotechnology) ^{4/}. Cette base de données donne accès à des études de recherche évaluées par les pairs qui satisfont à des critères convenus de haute qualité et qui mettent en avant les incidences importantes des produits et des technologies de la biotechnologie agricole.

22. En plus des informations fournies sur la recherche et l'échange d'informations concernant les incidences socio-économiques des organismes vivants modifiés dans certaines communications et premiers rapports nationaux, de nombreuses communications constituent en elles-mêmes une recherche sur la question.

B. Champ d'application des considérations socio-économiques et méthodes permettant de les prendre en compte

23. La communication soumise par la Norvège a fait référence au paragraphe 5 de la décision BS-II/12 et au paragraphe 1 de l'article 26 du Protocole. Elle a également mentionné l'annexe de la décision VI/7 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui dispose qu'une étude d'impact sur l'environnement est « un processus d'évaluation des incidences probables sur l'environnement d'une proposition de projet ou d'aménagement, en tenant compte des incidences socio-économiques, culturelles et sanitaires connexes, tant positives que négatives » (paragraphe 1(a) de l'annexe de la décision VI/7).

^{4/} La base de données est accessible à l'adresse <http://www.croplife.org/biotechdatabase>.

24. La Norvège considère que les aspects socio-économiques peuvent être pertinents pour les décisions qui concernent les organismes vivants modifiés, et elle a indiqué que ceci est reflété dans la législation norvégienne relative à la production et à l'utilisation des organismes génétiquement modifiés. En 1993, la Norvège a adopté une loi sur le génie génétique, visant à s'assurer que la production et l'utilisation des OVM en Norvège se fasse d'une manière justifiable sur le plan éthique et social, conformément au principe de développement durable et sans qu'il y ait des effets néfastes pour la santé et l'environnement. La Norvège a expliqué que la prise en compte des facteurs socio-économiques avait pour but de garantir un niveau de protection approprié, en mesurant les risques possibles pour la santé et l'environnement contre les avantages possibles retirés d'une libération d'OVM.

25. En application de cette loi, la Norvège a adopté des règlements relatifs aux études d'impact. Ainsi, au titre de l'article 17 de l'appendice 4 de ces règlements, l'étude d'impact doit décrire les conséquences des OVM autres que les conséquences sur l'environnement et la santé humaine et animale, y compris : les effets positifs ou négatifs au regard du développement durable; les considérations éthiques qui peuvent se poser concernant l'utilisation des OVM; les conséquences sociales favorables ou défavorables qui peuvent se produire du fait de l'utilisation des OVM.

26. La Norvège a aussi décrit les fonctions du Conseil consultatif norvégien de biotechnologie (BAB), qui examine et donne des avis sur les demandes concernant les OVM en Norvège, en portant une attention particulière aux aspects éthiques et aux avantages retirés pour la société et pour le développement durable. Selon la communication soumise par la Norvège, le BAB a indiqué à ce jour que plusieurs OVM examinés n'apportaient aucun avantage à la société norvégienne, soit par ce qu'ils n'étaient pas adaptés à une culture dans la zone climatique de la Norvège, soit parce qu'ils résistaient à des insectes qu'on ne trouvait pas en Norvège. Le BAB a aussi examiné les conséquences socio-économiques des OVM qui résistent aux herbicides ou aux insectes, mais il n'a pas encore été en mesure de parvenir à une conclusion ferme et sans ambiguïté sur ces deux types d'OVM et sur la question de savoir si leur introduction permet de réduire l'utilisation d'herbicides. La conclusion générale du BAB sur les questions socio-économiques associées aux OVM est qu'il existe très peu d'études publiées à ce jour sur la question et que d'autres travaux de recherche devraient être réalisés à ce sujet.

27. La Norvège a noté que les considérations socio-économiques n'ont pas été décisives dans les décisions prises à ce jour en application de la législation norvégienne sur les OVM. La Norvège a rencontré quelques difficultés pour obtenir les informations nécessaires à un examen adéquat des questions socio-économiques. Les raisons possibles de ces difficultés ont inclus le fait que les questions considérées comme pertinentes n'ont été intégrées dans la législation norvégienne qu'en décembre 2005, et que la Norvège participe aux procédures d'autorisation des OVM de la Commission européenne (CE), en application de l'Accord créant l'Espace économique européen. Jusqu'à maintenant, toutes les demandes de libération intentionnelle d'OVM, y compris leur commercialisation, qui ont été examinées par la Norvège ont été remises par l'intermédiaire de la Commission européenne, et la législation européenne n'exige pas que les auteurs de la notification tiennent compte des incidences socio-économiques des OVM. Les autorités norvégiennes compétentes coordonnent actuellement un projet national ayant pour but d'examiner la manière dont l'application des concepts de développement durable et des avantages retirés pour la société peut être renforcée, tant pour les autorités que pour les auteurs de la notification. Le projet fera référence à deux notifications concernant des OVM, comme études de cas pour évaluer la possibilité de parvenir à une conclusion concernant leurs incidences socio-économiques, compte tenu des données disponibles pour ces deux études de cas.

28. La communication soumise par les Etats-Unis a souligné que les Parties doivent d'abord analyser l'impact des OVM sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et c'est ensuite seulement qu'elles peuvent examiner les problèmes socio-économiques qui résultent de cet impact. La communication a indiqué qu'une interprétation plus large des considérations socio-économiques irait au-delà du champ d'application prévu par le Protocole. Les Etats-Unis ont fait observer que lorsque les

questions socio-économiques étaient examinées dans le cadre du processus décisionnel, les Parties devraient adopter une approche équilibrée qui tienne compte des avantages socio-économiques qui peuvent découler de l'utilisation des OVM. La communication a également noté que l'article 26 du Protocole exigeait que lorsque les Parties prennent en compte des considérations socio-économiques, elles devaient le faire d'une manière qui soit conforme à leurs autres obligations internationales, telles que celles prescrites dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de son *Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires* (Accord SPS).

29. La fédération des Amis de la Terre - International a fait référence au paragraphe 1 de l'article 26 du Protocole et a déclaré que le champ d'application des activités visées au titre de ce paragraphe comprenait les importations et les procédures nationales, et qu'il comprenait donc une liste non exhaustive d'activités telles que le transit, la manipulation et l'utilisation des OVM. La fédération des Amis de la Terre - International a ajouté que les OVM pouvaient être introduits au sein de la diversité biologique, liée à un contexte spécifique, et que s'ils avaient des effets défavorables sur les territoires dans lesquels ils étaient introduits et sur les moyens de subsistance des populations vivant dans ces territoires, ceci rentrerait dans le champ d'application de l'article 26. D'autre part, les considérations socio-économiques qui découlent de l'impact sur la santé humaine devaient être également incluses, à la lumière des articles 1 et 4 du Protocole.

30. La fédération des Amis de la Terre – International a également soutenu que l'impact des OVM sur la diversité biologique, sur les moyens de subsistance des communautés autochtones et locales et sur la santé humaine devrait inclure les incidences directes, indirectes et à long terme. Elle a estimé qu'il devrait être possible que les considérations socio-économiques forment la base des mesures de restriction ou d'interdiction de cultures transgéniques. Elle a aussi donné une liste d'exemples de mécanismes permettant de tenir compte des considérations socio-économiques, à savoir :

- Inclure les incidences socio-économiques au sein des procédures actuelles d'évaluation des risques et de gestion des risques;
- Etablir une évaluation socio-économique spécifique au sein du processus décisionnel relatif à l'impact des OVM. A cette fin, un nouvel organe devrait être créé, ayant pour objectif spécifique d'évaluer les incidences socio-économiques, ou un organe existant doté d'experts compétents devrait être chargé d'accomplir cette tâche;
- Prévoir une consultation publique adéquate concernant les aspects socio-économiques, y compris un référendum, de manière à garantir un accès à l'information et une participation du public effectifs, avant toute prise de décision concernant les OVM.

31. La fédération des Amis de la Terre - International a souligné que les Parties au Protocole devraient examiner la façon dont les avis et expériences des exploitants agricoles, des communautés autochtones et des groupes touchés par les OVM pourraient être adéquatement pris en compte, au sein du processus décisionnel lié à la prévention des risques biotechnologiques; les Parties devraient envisager de fournir des orientations plus spécifiques sur cette question.

32. La communication soumise par la Global Industry Coalition (GIC) a souligné que le paragraphe 1 de l'article 26 du Protocole pose plusieurs limites en ce qui concerne la prise en compte des incidences socio-économiques des OVM. Cette communication a soutenu que les incidences socio-économiques prises en compte par les Parties doivent se limiter aux incidences sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique; un élargissement du champ d'application et du type de considérations socio-économiques qui dépasse cette limite serait contraire aux dispositions du Protocole, limiterait la transparence du processus réglementaire et augmenterait le coût total et la durée de temps requise pour la prise de décision réglementaire. Une autre limite posée est que les considérations socio-économiques ne peuvent être prises en compte que si elles sont en accord avec les obligations internationales existantes qui incombent aux Parties. La communication a suggéré que les obligations prescrites au titre des accords de l'Organisation mondiale du commerce et celles prescrites par d'autres organismes

internationaux établissant des normes pourraient servir de guide aux Parties sur la question; la communication a déclaré que les décisions prises et les orientations données par le Protocole devraient tenir compte de cette limitation, pour éviter d'aboutir à un résultat qui empêche les Parties de pouvoir s'acquitter de leurs autres obligations juridiques.

33. Le GIC a décrit l'Accord SPS au sein de l'OMC. L'Accord SPS autorise les membres de l'OMC à tenir compte des facteurs économiques pertinents lorsqu'ils évaluent les risques posés pour les animaux, les végétaux ou la santé humaine, et à déterminer les mesures appropriées qu'il convient de prendre. Ces facteurs économiques incluent : les dommages potentiels en terme de perte de production ou de ventes, lors de l'entrée, de l'établissement ou de la dissémination de parasites ou de maladies; le coût de la lutte ou de l'éradication de parasites ou de maladies sur le territoire d'un Membre importateur; le rapport coût-efficacité d'autres approches qui permettraient de limiter les risques (voir l'article 5.3 de l'Accord SPS). Le GIC a déclaré que les Membres de l'OMC doivent ensuite appliquer les mesures les moins restrictives pour le commerce, afin d'obtenir le niveau de protection sanitaire ou phytosanitaire qu'ils jugent approprié. Le GIC a soutenu que pour respecter les obligations internationales prescrites dans le cadre de l'Accord SPS, les considérations socio-économiques pertinentes au titre du Protocole devraient se limiter à une analyse économique clairement définie, portant sur l'impact potentiel, positif ou négatif, des mesures sanitaires ou phytosanitaires qui ont une incidence sur le commerce des OVM.

34. Le GIC a soutenu que les travaux réalisés sur les considérations socio-économiques au titre du Protocole devraient être axés sur la coopération dans le domaine de la recherche et de l'échange d'informations, tel que prévu au paragraphe 2 de l'article 26. Il a indiqué que les questions examinées devraient se limiter au mandat établi dans le cadre du Protocole et au programme de travail actuel, qui porte exclusivement sur la coopération dans le domaine de la recherche et de l'échange d'informations. Le GIC ne pense pas qu'il soit utile ou approprié que les Parties utilisent des ressources pour mettre en place de nouveaux programmes de travail ou des activités supplémentaires dans ce domaine.

35. L'article de Dano ^{5/} communiqué par le Third World Network a recommandé un recours aux études d'impact socio-économique, comme méthode permettant de prendre en compte les considérations socio-économiques dans le cadre du processus décisionnel. De telles études peuvent aider les autorités de réglementation et la société civile à mesurer les avantages potentiels des OGM contre leurs risques potentiels ou effets néfastes pour les différentes sphères socio-économiques. L'article a cité l'exemple des Philippines, qui avait mis en avant l'importance des études d'impact socio-économique lors de la rédaction de son cadre juridique national en matière de prévention des risques biotechnologiques. En fin de compte cependant, le cadre réglementaire définitif adopté n'a pas exigé que ces études constituent un élément obligatoire des demandes de libération d'OGM. Cette expérience illustre bien le fait qu'en dépit de l'existence d'un cadre bien établi pour les études d'impact socio-économique, celles-ci représentent toujours un défi pour les responsables politiques, les autorités de réglementation et les organisations de la société civile.

36. Une partie de la communication soumise par le Réseau pour une Amérique latine sans OGM (RALLT) a soutenu qu'il était impossible d'examiner les incidences du soja Roundup Ready séparément des incidences du paquet technique d'herbicides. La communication a recommandé que le paquet technologique qui accompagne les semences OGM devrait entrer dans le champ d'application des considérations socio-économiques prévues au titre du Protocole.

C. Types de considérations socio-économiques

a) Incidences liées à la fertilité des sols et à la structure des sols

^{5/} Se reporter à l'annexe pour une bibliographie des documents et des études de recherche communiqués au Secrétariat, qui sont cités en notes dans le présent document.

37. L'étude de Trigo et Cap, communiquée par ArgenBio, a noté que les exportations de soja provenant d'Argentine ont abouti à une perte nette de la fertilité des sols. Le coût d'un 'repeuplement' des sols du fait des exportations de phosphore contenu dans le soja au cours d'une période de 10 ans a été estimé à 2,3 milliards US\$. Ce coût est moins élevé que les avantages cumulés découlant de la production de soja tolérant à l'herbicide pour la période 1996-2005, qui ont représenté un total de 19,7 milliards US\$.

38. Trigo et Cap ont trouvé que des petits exploitants agricoles notamment avaient décidé de cultiver du soja tolérant à l'herbicide. Ils ont souligné que l'importante superficie des terres où du soja était cultivé signifiait l'absence dans les petites exploitations agricoles d'un minimum de rotations requis pour maintenir la fertilité des sols à moyen terme et à long terme.

39. Trigo et Cap ont aussi indiqué que l'exportation nette d'éléments nutritifs aurait bientôt un impact négatif sur la productivité de la zone actuelle de culture de soja. Ils ont caractérisé la perte de fertilité des sols comme étant une externalité négative ou un mauvais fonctionnement du marché, du fait d'un manque de signaux de prix susceptibles de pousser les agents économiques, par le biais des mécanismes du marché, à apporter des ajustements au système de production pour pouvoir gérer ce problème. Ils ont recommandé que des mécanismes d'incitation soient créés pour les propriétaires fonciers et les locataires de terrains lors de la conception et de l'application de politiques ciblées, afin que ceux-ci commencent à tenir compte des coûts sociaux engendrés par la perte de fertilité des sols. De telles politiques permettraient d'encourager les différents acteurs à intégrer le coût de la perte de fertilité des sols au sein de leurs propres structures des coûts, les poussant à améliorer la durabilité environnementale des systèmes agricoles, y compris ceux liés à la culture du soja.

40. Trigo et Cap ont aussi noté une réduction du contenu en matières organiques des sols réservés à la monoculture du soja (sans rotation avec du maïs par exemple). Ceci s'apparente à une perte de fertilité des sols, puisqu'un tel système n'est pas durable à long terme, mais les effets observés sont ici plus difficiles à quantifier, puisque par exemple il n'existe pas de produit de remplacement des matières organiques sur le marché des intrants agricoles.

41. L'article de Pengue, communiqué par le Third World Network a également examiné les cultures transgéniques en Argentine et a noté de la même manière l'exportation nette d'éléments nutritifs par l'Argentine, sous forme de soja. L'auteur a écrit que « si l'épuisement naturel était compensé par des engrais minéraux, l'Argentine aurait besoin d'environ 1.100.000 tonnes métriques d'engrais à base de phosphore, représentant un coût de 330.000.000 US\$ sur le marché international » ^{6/}. Pengue a indiqué que si cette tendance se poursuivait, les éléments nutritifs provenant des sols argentins seraient entièrement consommés dans l'espace de 50 ans. Pengue a décrit cette exportation d'éléments nutritifs comme faisant partie de la 'dette écologique' de l'Argentine, qui n'est pas reflétée dans les prix du marché pour le soja et d'autres produits exportés. Il a souligné que si les outils de l'économie écologique étaient appliqués, en tenant compte des externalités, les résultats obtenus seraient très différents pour le secteur agricole. Il a également fait remarquer que la dégradation de la structure des sols et le risque de désertification sont deux résultats de la surexploitation des sols liée à la monoculture du soja.

42. Le document rédigé par Altieri, communiqué par le Third World Network, a signalé que la persistance des toxines Bt dans les sols peut avoir des incidences défavorables pour les processus liés au cycle des éléments nutritifs. Les petits exploitants agricoles dépendent des résidus locaux, de la matière organique et des micro-organismes du sol pour assurer la fertilité des sols, mais ils peuvent subir des conséquences négatives liées à des toxines incorporées au sol. En perdant ces services écologiques, les

^{6/} Voir Pengue, p. 317. Il n'est pas clairement indiqué si ce chiffre représente une quantité par an ou une quantité totale.

agriculteurs les plus pauvres deviendront dépendants des engrais, avec des conséquences économiques graves pour ces agriculteurs.

43. La communication soumise par la Coalition des Philippines pour la biotechnologie, par contre, a affirmé que la culture de maïs OGM Roundup Ready permettait un labourage minimal et que les éléments nutritifs du sol étaient par conséquent préservés.

44. Le dossier de Brookes et Barfoot, communiqué par l'International Service for the Acquisition of Agri-Biotech Applications (ISAAA), a souligné que l'adoption de cultures génétiquement modifiées – et de variétés tolérantes à l'herbicide notamment – permet d'avoir des méthodes de culture sans labour ou avec labour minimal. Ceci permet de réduire la quantité d'essence utilisée par les tracteurs pour le labourage, d'augmenter la qualité des sols et de limiter leur érosion. Une substitution des méthodes de labour conventionnelles par des méthodes sans labour ou avec labour minimal permet aussi d'augmenter la quantité de résidus de cultures qui reviennent dans le sol et de diminuer la vitesse de décomposition de la matière organique du sol.

45. Brookes et Barfoot ont apporté leurs observations concernant l'augmentation des niveaux de dégradation des sols signalée pour les régions humides et sub-humides d'Argentine au cours des deux décennies allant jusqu'à la fin des années 90. Ils ont affirmé qu'au cours des dix dernières années, un programme intensif de recherche et de transfert de technologie a été mené afin d'encourager les cultivateurs argentins à adopter des méthodes de culture sans labour ou avec labour minimal, puisque ces méthodes, notamment la méthode sans labour, ont été reconnues comme permettant de réduire sensiblement la dégradation des sols.

46. Le chapitre de Joensen, communiqué par BASE Investigaciones Sociales, a noté que le recours à des produits agrochimiques porte atteinte à la composition des sols, du fait que ces produits entraînent une baisse de la fertilité des sols.

b) Incidences des OVM sur les organismes non ciblés et la prévalence des espèces nuisibles

47. La communication soumise par la Coalition des Philippines pour la biotechnologie a trouvé que les insectes bénéfiques et les autres organismes non ciblés prospèrent dans les exploitations agricoles qui cultivent le maïs Bt, et que ces organismes non ciblés se trouvent en plus grand nombre dans les champs de maïs Bt que dans les champs de culture conventionnelle. D'autre part, la baisse de l'utilisation de pesticides associée au maïs Bt crée des avantages pour les insectes bénéfiques.

48. L'étude de Qayum et Sakhari, communiquée par le Third World Network, a trouvé que la présence de certaines espèces nuisibles était plus élevée dans les champs de coton Bt et qu'elle durait plus longtemps, nécessitant que les agriculteurs cultivant du coton Bt appliquent des pesticides une à deux fois plus que les agriculteurs ne cultivant pas du coton Bt. Les cultivateurs employant des méthodes sans pesticide n'en ont pas utilisé. L'étude de Qayum et Sakhari a soulevé la question de savoir si le coton Bt était un vecteur de nouvelles maladies, jusqu'alors inexistantes. La question s'est posée lors d'une infestation par un nouveau virus; les symptômes ont été des feuilles recroquevillées pour le coton Bt, puis les autres espèces hybrides Bt; des feuilles devenant rouges, puis se flétrissant et tombant, ainsi que les boules de coton; et une brûlure bactérienne des feuilles, qui a été plus intense chez les cultures de coton Bt que le coton non Bt.

49. L'étude de Pengue a signalé que l'apparition de mauvaises herbes tolérantes au glyphosate était en train de devenir une situation fréquente en Argentine. L'auteur a noté que l'apparition de ces mauvaises herbes a entraîné une augmentation de l'application d'herbicides et que les agriculteurs ont dû à nouveau utiliser l'herbicide 2,4-D afin de régler ce problème de mauvaises herbes.

50. Le chapitre de Joensen a indiqué que les changements occasionnés dans les méthodes de culture, tels que le recours à une agriculture de conservation (semis direct) et l'apparition de variétés de soja OGM, ont entraîné des changements dans les populations de mauvaises herbes, non seulement d'un point de vue quantitatif, mais de manière plus importante, concernant l'apparence très peu commune de certaines espèces. L'auteur a souligné que le soja Roundup Ready lui-même peut devenir problématique, car il subsiste dans les sols après la récolte et qu'il germe hors saison.

51. L'étude de Brookes et Barfoot a noté qu'une des incidences de l'attribut OGM de tolérance à l'herbicide est une plus grande dépendance à l'égard d'un petit nombre d'herbicides, ce qui pose la question d'une augmentation potentielle future d'une résistance à ces herbicides. Les auteurs ont fait remarquer qu'une certaine baisse de l'efficacité du glyphosate et du glufosinate contre certaines mauvaises herbes pouvait se produire et que si tel était le cas, le besoin d'utiliser de faibles doses d'autres herbicides augmenterait. Les auteurs ont souligné que ceci pouvait réduire marginalement les gains environnementaux et économiques nets découlant de l'utilisation actuelle de la technologie des OGM.

52. Selon la communication soumise par le Réseau pour une Amérique latine sans OGM (RALLT), la grande quantité de produits chimiques utilisée pour la production de cultures génétiquement modifiées a entraîné une augmentation des pathogènes dans les sols et des modifications dans les populations de mauvaises herbes, notamment avec l'apparition de nouvelles variétés tolérantes à l'herbicide, du fait d'une plus grande utilisation de glyphosate.

53. Le chapitre de Joensen a décrit un cas dans la province de Entre Rios en Argentine, où un apiculteur a perdu 50 ruches, en raison d'une pulvérisation d'herbicide dans une exploitation agricole voisine cultivant du soja Roundup Ready. Dans un autre cas, une personne habitant Córdoba a signalé des dommages subis par ses vergers du fait d'une pulvérisation de glyphosate à proximité. Cette personne rencontra des difficultés pour pouvoir agir en justice contre les responsables des dommages causés, et une action de sensibilisation au problème dans sa région exposa également cette personne à des difficultés.

54. Pour les cultures résistant aux insectes, l'étude de Brookes et Barfoot a cité plusieurs avantages économiques moins tangibles qui en découlent, comme dans le cas de cultivateurs de coton en Inde, qui ont signalé les avantages indirects retirés par les apiculteurs, car moins d'abeilles avaient été perdues du fait d'une baisse de la pulvérisation d'insecticides.

55. Le chapitre de Rulli, communiqué par BASE Investigaciones Sociales, a noté que les arbres fruitiers au Paraguay subissaient des effets néfastes liés à la pulvérisation d'insecticides, donnant lieu à un blocage de la maturation des fleurs dans les arbres et à l'absence de développement de fruits dans ces arbres. Une telle contamination entraîne des pertes économiques au niveau de la production et des effets néfastes pour les populations, avec pour conséquence à long terme l'appauvrissement de ces populations et un exode rural. L'auteur a également noté que les espèces végétales les plus touchées par une pulvérisation d'insecticides tendent à être les cultures de subsistance.

56. Le document rédigé par Altieri a souligné que l'introduction de cultures transgéniques pouvait porter atteinte à l'équilibre biologique des communautés d'insectes trouvées dans les agroécosystèmes traditionnels, dont les petits exploitants agricoles dépendaient pour la lutte contre les insectes nuisibles. Altieri a noté que la perturbation du mécanisme de biocontrôle pouvait aboutir à une augmentation des pertes de récoltes, due à des organismes nuisibles ou à une augmentation de l'utilisation de pesticides par les agriculteurs, comprenant des dangers potentiels pour la santé et l'environnement. L'auteur a également suggéré qu'un croisement entre le maïs transgénique et le téosinte pouvait générer un problème de mauvaises herbes rivalisant avec des parents sauvages et perturber les pratiques de gestion des agriculteurs.

c) Incidences liées à l'utilisation des terres

57. L'article de Pengue a noté l'ouverture de nouvelles frontières agricoles dans d'importantes éco-régions d'Argentine, dans des zones riches en diversité biologique. L'auteur a souligné que dans la Pampa argentine notamment, la production de soja a abouti au cours des cinq dernières années à une conversion de 4,6 millions d'hectares de terres traditionnellement réservées à d'autres systèmes de production, tels que les produits laitiers, les arbres fruitiers, l'horticulture, le bétail et certaines céréales. Pengue a noté que cette conversion des terres est en train d'avoir des incidences sur la sécurité alimentaire, qui iront en s'aggravant à l'avenir. D'autre part, l'expansion des frontières agricoles aura des conséquences pour l'intégrité écologique des zones marginales de cette région, ces dernières étant encore recouvertes de forêts à 90 pour cent; une partie importante de l'expansion des cultures de soja se fera sur de nouvelles terres, signifiant une déforestation et un appauvrissement de la diversité biologique. Pengue a noté qu'on a assisté à une profonde transformation de l'utilisation des terres, sous forme d'intensification de la production et de production extensive sur de nouveaux terrains, où de nouvelles variétés de soja développées spécifiquement pour ces terrains sont cultivées.

58. Rulli a noté que la destruction des forêts au Paraguay a porté atteinte aux capacités de subsistance de la population. Ces populations sont aujourd'hui confrontées à une baisse d'accès à des ressources alimentaires non agricoles provenant de la pêche et de la chasse, ainsi qu'à une baisse d'accès à des ressources non alimentaires telles que le bois, les plantes médicinales et le miel. La pénurie de bois est particulièrement préoccupante pour ces populations, car elles en dépendent pour pouvoir construire leurs maisons.

59. RALLT a signalé que l'expansion de la culture du soja a entraîné le déplacement d'autres cultures (le riz, le maïs, le tournesol et le blé par exemple) vers des zones marginales.

60. Trigo et Cap ont apporté leurs observations concernant les préoccupations relatives à l'expansion de la culture du soja en Argentine (le « tout-soja »), y compris l'expansion dans des zones à écosystèmes fragiles. L'évolution de l'agriculture en Argentine entre 1996 et 2006 a inclus une expansion importante des zones cultivées et une augmentation de la productivité des terres. Les auteurs ont souligné que dans la région de la Pampa, l'augmentation des zones cultivées s'est fait au dépend des zones de pâturage et en ayant recours aux méthodes de double cultures. Dans les régions du nord-ouest et du nord-est du pays, une partie importante de l'augmentation des zones cultivées a concerné des zones de pâturage ainsi que des terres initialement couvertes par des forêts indigènes, ayant subi un processus de dégradation. En ce qui concerne l'expansion dans ces dernières zones, les auteurs ont trouvé qu'il existait peu d'informations objectives permettant d'évaluer les incidences de l'expansion de la culture du soja dans les zones à écosystèmes fragiles des régions du nord-ouest et du nord-est du pays, et que cette expansion avait commencé avant l'introduction du soja tolérant à l'herbicide.

d) Flux génétique et coexistence

61. Le premier rapport national régulier communiqué par la Communauté européenne s'est reporté à la recommandation non juridiquement contraignante adoptée par la Commission européenne le 23 juillet 2003, qui contient des lignes directrices pour l'élaboration de stratégies nationales et de meilleures pratiques afin d'assurer une coexistence entre les cultures génétiquement modifiées et l'agriculture conventionnelle et biologique. La recommandation a eu pour but d'assurer qu'aucune forme d'agriculture ne soit exclue de l'Union européenne et que les consommateurs et les producteurs puissent choisir leurs produits agricoles. C'est aux Etats membres qu'il revient de mettre en place des mesures assurant cette coexistence, guidés par les lignes directrices adoptées par la Commission européenne. En 2006, la Commission a publié un rapport sur la mise en oeuvre de mesures de coexistence au niveau national (COM(2006)104 final) et elle fera rapport sur cette question en 2008. D'autre part, le

paragraphe 5 de l'article 31 de la Directive 2001/18/EC ^{7/} dispose que la Commission devra publier tous les trois ans un résumé basé sur les rapports soumis par les Etats membres concernant l'application de la Directive.

62. La communication soumise par la Norvège a également fourni des informations sur la question de la coexistence. En application de l'article 31 de la Directive européenne 2001/18/EC, un rapport a été soumis en août 2004, concernant la libération intentionnelle des OGM, y compris une évaluation, *inter alia*, des incidences socio-économiques de la libération intentionnelle et de la mise sur le marché des OGM. Les incidences socio-économiques examinées dans le cadre du rapport concernent essentiellement la question de la coexistence entre les cultures génétiquement modifiées et l'agriculture conventionnelle et biologique. La Norvège a indiqué qu'elle met actuellement en place des mesures pour assurer une telle coexistence. C'est ainsi que l'Autorité norvégienne chargée de la sécurité alimentaire a élaboré un projet de règlement sur la culture de végétaux génétiquement modifiés, tandis que l'Autorité norvégienne de l'agriculture a élaboré un projet de règlement sur un mécanisme de compensation en cas de perte économique due à la présence d'OVM dans une récolte. Ces projets de règlements sont actuellement examinés par le Ministère de l'agriculture et des produits alimentaires de Norvège.

63. La communication soumise par CropLife Australia a noté que même lorsque de multiples champs à cultures transgéniques sont adjacents à des champs de cultures conventionnelles, le niveau de flux de pollen se situera probablement au-dessous des seuils actuellement acceptés au niveau international concernant la présence accidentelle d'OGM pour les marchés les plus sensibles. Cette communication a indiqué que d'autres pays qui produisent actuellement des cultures GM assuraient une coexistence entre les marchés spécialisés (biologique par exemple), les cultures non GM et les cultures GM. D'autre part, selon CropLife Australia, les avantages agronomiques retirés sont plus élevés que les coûts additionnels qui peuvent être supportés pour répondre aux exigences de préservation de l'identité des cultures.

64. La fédération des Amis de la Terre - International a noté que la contamination par des cultures transgéniques autorisées ou non autorisées constituait deux types d'incidences socio-économiques. Elle a indiqué que des incidences ont été subies par des exploitants agricoles conventionnels, du fait d'une contamination par des variétés transgéniques dûment autorisées. Ils ont donné l'exemple de l'exploitant agricole canadien Percy Schmeiser, qui a perdu sa recherche et a supporté des coûts économiques du fait d'une action en justice intentée par Monsanto. Ils ont également fait référence à des agriculteurs biologiques qui ont subi une contamination provenant de cultures GM et d'une utilisation de pesticides connexe, et des pertes économiques du fait de cette contamination.

65. L'étude de Pengue a souligné que le flux génétique provenant de la production de soja GM en Argentine comportait des effets néfastes pour l'agriculture biologique.

66. Le chapitre de Dano a fait observer que la contamination des cultures conventionnelles et des parents sauvages et mauvaises herbes par les OGM posait de graves menaces pour la diversité biologique et la base génétique, dans une perspective de sécurité alimentaire à long terme.

67. Le chapitre de Rulli a noté que l'intensification de la monoculture à grande échelle, la technologie transgénique et l'insuffisance du cycle de rotation des cultures ont généré un écosystème qui ne permet pas une coexistence avec d'autres types de cultures ou d'agriculteurs. D'autre part, les végétaux les plus touchés par la pulvérisation de pesticides tendent à être les cultures de subsistance.

^{7/} Directive 2001/18/EC du Parlement et du Conseil Européens du 12 mars 2001 sur la libération intentionnelle dans l'environnement d'organismes génétiquement modifiés et l'abrogation de la Directive 90/220/EEC du Conseil [2001] O.J. L. 106/1.

e) Incidences liées aux rendements, aux entrées et aux produits/sorties

68. Certaines communications ont fait observer que l'utilisation d'organismes vivants modifiés avait permis une augmentation des rendements, augmentant de ce fait les revenus des exploitants agricoles. Dans les études de cas présentées par la Coalition des Philippines pour la Biotechnologie, les revenus supplémentaires ont été utilisés par les agriculteurs pour acheter une voiture, envoyer leurs enfants au collège/université ou économiser pour pouvoir acheter d'autres terrains. D'autres communications ont noté des incidences mixtes en ce qui concerne les cultures d'OVM, avec une augmentation des rendements pour certains pays ou régions d'un pays et aucun effet sur les rendements dans d'autres pays ou régions. Une communication a indiqué que la différence de rendements entre les cultures de coton Bt et non Bt dans certains districts d'Andhra Pradesh en Inde était pratiquement inexistante, et que les agriculteurs ne cultivant pas du coton Bt ou n'utilisant pas des pesticides ont retiré plus d'avantages économiques que les agriculteurs cultivant du coton Bt.

69. Deux communications ont examiné d'autres incidences socio-économiques découlant de l'impact des OVM sur les rendements et/ou sur les produits issus des cultures transgéniques. CropLife Australia a été de l'avis que l'autorisation de colza génétiquement modifié en Australie permettrait de semer plus tôt, de mieux lutter contre les mauvaises herbes, et d'éviter les pertes de rendement et d'huile associées au colza tolérant aux triazines. L'organisation a estimé que si la moitié du colza tolérant aux triazines en Australie était remplacée par du colza GM, ceci se traduirait par un bénéfice national annuel de 160 millions de dollars, du fait de techniques de forage direct facilitées ^{8/}. Le dossier de Brookes et Barfoot a identifié plusieurs incidences économiques moins tangibles qui découlent de l'adoption de cultures GM. Ils ont souligné que la plupart de ces incidences ont largement contribué à la décision des agriculteurs d'opter pour cette technologie. Pour les cultures tolérantes à l'herbicide, ces incidences comprennent une baisse de la probabilité d'effets de retour par rapport aux cultures conventionnelles, pour lesquelles l'application d'herbicides de post-levée peut entraîner des dommages aux cultures. De la même manière, les auteurs ont indiqué que les cultures tolérantes à l'herbicide éliminent les dommages potentiels dus aux résidus d'herbicide incorporés dans le sol pour les espèces cultivées par la suite.

70. Plusieurs communications ont également souligné que l'utilisation d'organismes vivants modifiés avait permis de diminuer les dépenses des agriculteurs concernant les entrées (semences, pesticides, essence utilisée dans les machines, main-d'œuvre par exemple), tout en augmentant les revenus de ces agriculteurs. D'autres communications ont noté la variabilité des incidences d'un recours aux OVM sur les dépenses, avec une baisse des entrées ou des dépenses liées aux entrées dans certains pays ou régions d'un pays, et aucune baisse des entrées ou des dépenses liées aux entrées pour d'autres pays ou régions.

71. Le dossier de Brookes et Barfoot a calculé le coût payé par les agriculteurs pour avoir accès à la technologie des OGM, comparé aux gains totaux qui en découlent, indiquant que le coût total représentait environ 26 pour cent des gains totaux en revenus agricoles pour quatre principales cultures GM (à savoir le soja GM, le maïs, le coton et le colza). Selon Brookes et Barfoot, le coût total représente environ 13 pour cent des gains totaux en revenus agricoles pour les agriculteurs des pays en développement, tandis que le coût total représente environ 38 pour cent des gains totaux en revenus agricoles pour les agriculteurs des pays industrialisés.

72. Certaines communications ont noté que les agriculteurs qui adoptent des cultures GM pouvaient demander un surprix pour leurs produits, du fait de leur plus grande qualité. Une des raisons du surprix est un plus faible niveau de toxines – telles que l'aflatoxine ou la mycotoxine – dans le produit. Une

^{8/} Le rapport n'a pas indiqué si ces chiffres concernent des dollars américains, des dollars australiens ou une autre devise.

autre raison est que les cultures tolérantes à l'herbicide permettent de mieux lutter contre les mauvaises herbes et d'obtenir des cultures plus propres et une meilleure qualité des récoltes, entraînant un niveau plus élevé de primes à la qualité dans certaines régions.

73. Certaines communications ont noté que l'adoption de cultures GM permettait d'avoir recours à des méthodes de double culture dans certaines circonstances. CropLife Australia a estimé que si la moitié des variétés de colza actuellement cultivées en Australie était remplacée par du colza GM, une superficie supplémentaire de 200.000 hectares pourrait être cultivée, dans des régions à faible niveau de précipitations. Ceci permettrait aussi d'augmenter la production de blé, selon un système de rotation mis en place dans la nouvelle zone de culture de colza, du fait de la capacité du colza GM d'éliminer les maladies et les pathogènes. Trigo et Cap ont noté que le couplage de la culture du blé avec celle du soja tolérant à l'herbicide a permis une double culture dans certaines zones d'Argentine, où cela n'était pas possible auparavant. Ceci a été l'un des principaux facteurs économiques ayant contribué à un changement dans les comportements des agriculteurs, auquel s'est ajoutée une chute du prix du glyphosate. Brookes et Barfoot ont noté plusieurs cas, comme celui des cultivateurs de coton en Inde, où les cultures résistant aux insectes bénéficiaient d'une saison de croissance plus courte, permettant à certains agriculteurs de planter une deuxième espèce dans la même saison. Dans l'étude de cas présentée par la All India Crop Biotechnology Association, le coton Bt cultivé par l'agriculteur pouvait être récolté plus tôt, ce qui lui permettait de planter du maïs en rotation et d'obtenir un revenu supplémentaire.

74. Quelques communications ont examiné la question des avantages économiques cumulés découlant des cultures GM, y compris dans certains cas, la répartition de ces avantages. L'étude de Trigo et Cap a calculé les avantages totaux cumulés en Argentine au cours de la période 1996 à 2005 pour le soja tolérant à l'herbicide, le maïs résistant aux insectes et le coton résistant aux insectes. En ce qui concerne le soja tolérant à l'herbicide, les avantages totaux cumulés, moins une substitution par d'autres activités (tournesol, coton, zones de pâturage) ont été estimés à près de 20 milliards US\$; plus de 75 pour cent de ces avantages ont été retirés par les agriculteurs et le reste par les fournisseurs de semences, les fournisseurs d'herbicide et les autorités gouvernementales nationales. L'estimation des avantages retirés du maïs et du coton résistant aux insectes a été moins élevée, d'environ 480 millions US\$ et 20 millions US\$, respectivement. En ce qui concerne le maïs résistant aux insectes, les exploitants agricoles et les fournisseurs de semences ont chacun perçu 40 pour cent des avantages, et les autorités gouvernementales nationales environ 15 pour cent; en ce qui concerne le coton résistant aux insectes, les exploitants agricoles ont perçu plus de 86 pour cent des avantages, les fournisseurs de semences près de 9 pour cent des avantages et les autorités gouvernementales nationales ont perçu le reste.

75. Le rapport Galvão, soumis par le Conseil brésilien d'information sur la biotechnologie, a souligné que l'adoption du soja tolérant à l'herbicide au Brésil avait permis aux agriculteurs d'économiser près de 1,4 milliards US\$. D'autre part, les avantages découlant de la culture du soja GM et du maïs GM ont été répartis le long de la chaîne d'approvisionnement, depuis le fabricant de technologie jusqu'à l'exploitant agricole, le producteur de matières premières et au bout de la chaîne, le consommateur du fait de prix moins élevés. Galvão a également calculé les avantages accumulés par les producteurs et les détenteurs de technologie (producteurs de semences et d'herbicides) entre 1996 et 2007, compris entre 1,6 milliards US\$ et 2,1 milliards US\$. L'auteur a noté que 71 pour cent de ces avantages, sur la base des prix du marché, étaient récupérés par les agriculteurs, par le biais de coûts de production moins élevés. Le reste était récupéré par les détenteurs de technologie. Il a également souligné que l'augmentation de la productivité du soja semblait expliquer le choix des agriculteurs de le cultiver, puisqu'à la fin des années 90 et au début des années 2000, le prix du soja avait chuté, comparativement au prix payé pour le soja au début des années 90.

76. Le dossier de Brookes et Barfoot a indiqué que l'impact sur les revenus agricoles pour les pays qui ont adopté les cultures GM a été très positif. Les auteurs ont calculé que les gains totaux en revenus agricoles entre 1996 et 2005 se sont élevés à 24,2 milliards US\$, ou 27 milliards US\$ si les gains

provenant de double cultures liées au soja en Argentine étaient inclus. Ils ont soutenu que l'impact positif était dû à une amélioration des gains de productivité et d'efficacité et que les agriculteurs des pays en développement ont récupéré 47 pour cent du total de 27 milliards US\$ de bénéfices en revenus agricoles.

77. L'étude de Hu, communiquée par le Centre pour la politique agricole chinoise, a souligné que la commercialisation du coton Bt et du riz GM en Chine avait des incidences importantes en terme de bien-être, qui pourraient s'élever à 5,2 milliards US\$ d'ici à 2010.

78. Deux communications ont apporté des observations générales sur la rentabilité de l'adoption de cultures GM. Une des deux études, dont le résumé a été fait dans la communication soumise par la All India Crop Biotechnology Association, a trouvé que les marges brutes étaient plus élevées pour le coton Bt que pour le coton conventionnel, et plusieurs études examinées dans le cadre de la communication soumise par l'association ont trouvé que les profits étaient plus élevés pour les cultivateurs de coton Bt que pour ceux ne cultivant pas du coton Bt. Une étude citée dans la communication soumise par CropLife Australia a indiqué que la culture du colza tolérant au glyphosate pourrait rapporter de manière permanente des revenus agricoles plus élevés que ceux générés par la culture du colza tolérant aux triazines. Brookes et Barfoot ont noté que les avantages économiques intangibles liés à l'adoption de cultures GM étaient plus difficiles à quantifier, mais que ces avantages avaient été pour de nombreux agriculteurs la principale raison conduisant à l'adoption des cultures GM et dans certains cas, les agriculteurs avaient adopté de telles cultures uniquement pour des raisons liées aux avantages intangibles qu'ils en retireraient, même lorsque que les incidences mesurables en termes de rendements ou de coûts directs suggéraient que les gains seraient marginaux ou qu'il n'y aurait aucun gain économique direct.

79. La Public Research & Regulation Initiative (PRRI) a estimé que toute solution qui pourrait être incorporée aux semences d'espèces cultivées permettrait de diminuer le coût des entrées et de diminuer les incidences sur l'environnement.

f) Incidences liées à l'emploi et à la main-d'oeuvre

80. Quelques communications ont apporté leurs observations concernant les incidences des OVM sur la situation de l'emploi en général dans différents pays. Trigo et Cap ont calculé que la libération de soja tolérant à l'herbicide a peut-être contribué à la création de près d'un million d'emplois pour l'économie en Argentine, ce qui représente une augmentation totale de 36 pour cent des emplois pendant la période couverte par l'étude, allant de 1996 à 2005. Le dossier de Brookes et Barfoot a également indiqué que les gains en productivité et en revenus agricoles importants identifiés ailleurs dans leur étude avaient contribué pour beaucoup dans certains pays à la création de revenus et d'emplois dans le contexte général de l'économie de ces pays. Les auteurs ont cité les chiffres provenant d'Argentine, en soulignant qu'il est estimé que les gains économiques générés par l'augmentation de la production de soja depuis 1995 ont contribué à la création de 200.000 emplois supplémentaires dans le secteur agricole.

81. Plusieurs communications ont noté qu'une main-d'oeuvre moins importante était requise pour la production de cultures GM, et d'autres communications ont noté que les cultures GM permettaient aux agriculteurs de déplacer la main-d'oeuvre ordinairement utilisée pour le désherbage ou l'application de pesticides vers d'autres activités. La communication soumise par la Public Research & Regulation Initiative (PRRI) a souligné que le maïs tolérant à l'herbicide pouvait libérer une main-d'oeuvre pour les exploitants agricoles, leur permettant de cultiver de nouvelles terres arables leur appartenant, de consacrer plus de temps aux affaires familiales, et permettant aux agriculteurs atteints du SIDA ou ceux qui ont une capacité physique réduite de poursuivre leur exploitation.

82. Certaines communications ont fait observer que l'adoption de cultures GM représentait une aide et était exempte de stress. La Coalition des Philippines pour la biotechnologie a fait remarquer que les

cultures GM faisaient de l'agriculture une activité plus confortable et plus pratique, permettant aux agriculteurs de se reposer et de se relaxer, de consacrer plus de temps à d'autres activités productrices et de passer plus de temps avec leurs familles. Le GIC a mentionné des études contenues dans la Base de données de CropLife International sur les avantages et la sécurité de la biotechnologie, qui montrent que les cultures issues de la biotechnologie offrent aux cultivateurs un outil supérieur protégeant les rendements des récoltes contre les espèces nuisibles, donnant une plus grande confiance aux agriculteurs et leur permettant d'avoir plus de temps pour eux-mêmes et pour leurs familles. Le dossier de Brookes et Barfoot a noté certains avantages économiques intangibles associés aux incidences relatives à la main-d'œuvre découlant de l'adoption de cultures GM, y compris, en ce qui concerne les cultures tolérantes à l'herbicide, une plus grande flexibilité de gestion due à plusieurs facteurs : une utilisation facilitée, des herbicides à large spectre, des herbicides de post-levée et une période plus longue au cours de laquelle ces herbicides peuvent être appliqués. En ce qui concerne les cultures résistant aux insectes, les avantages ont inclus l'absence de préoccupation concernant des dommages potentiels causés par des insectes nuisibles et un avantage pratique lié à une réduction du temps passé à marcher à travers champs ou à pulvériser des insecticides.

83. Sur un même thème, le rapport Galvão a indiqué que le niveau d'avantages quantitatifs et qualitatifs apportés par le soja GM aux producteurs du centre ouest et du nord-est du Brésil avait été compromis par une indisponibilité de semences adaptées. D'autre part, la productivité des variétés de soja GM disponibles ne concurrençait pas celle des semences conventionnelles; le résultat économique direct était essentiellement inférieur dans le cas du soja OGM. Néanmoins, la culture du soja OGM a continué d'augmenter dans ces régions, du fait d'une perception selon laquelle les avantages qualitatifs retirés étaient suffisamment importants pour pouvoir compenser le manque d'avantages quantitatifs. Ces avantages qualitatifs comprennent une plus grande simplicité et une plus grande capacité de gestion des champs cultivés.

84. Certains rapports ont noté une baisse des travaux agricoles disponibles du fait de cultures GM. L'article de Dano a noté que la plupart des semences GM actuellement disponibles sur le marché ont été développées pour répondre aux besoins des agriculteurs des pays industrialisés, où la main-d'œuvre représente un coût de production important. Au contraire dans de nombreux pays en développement, la situation se caractérise par la prédominance de petites exploitations agricoles familiales, où la main-d'œuvre est disponible, abondante et souvent bon marché. L'auteur a considéré que l'introduction de cultures GM tolérantes à l'herbicide, qui éliminent le besoin de désherber ou de labourer le sol, aura potentiellement à long terme de graves conséquences pour la main d'oeuvre rurale. Une baisse des besoins en main-d'œuvre signifiera une baisse des offres d'emplois pour les travailleurs agricoles. Le chapitre de Rulli a observé une tendance chez les petits cultivateurs du Paraguay à rechercher un emploi dans d'autres exploitations agricoles, afin d'augmenter leurs faibles revenus liés à une faible productivité de leurs propres cultures. En même temps cependant, la mise en œuvre des paquets technologiques de soja transgénique et la mécanisation des monocultures ont eu pour conséquence de réduire drastiquement le nombre d'emplois offerts dans les zones où domine la culture du soja. La communication soumise par le Réseau pour une Amérique latine sans OGM (RALLT) a noté que la production de soja GM en Argentine s'est traduite par l'utilisation de machines faisant un semis direct, aboutissant à un déplacement de la main-d'œuvre rurale. En ce qui concerne le soja Roundup Ready, l'utilisation d'herbicides pour lutter contre les mauvaises herbes a entraîné une baisse des besoins en main-d'œuvre effectuant des tâches telles que la préparation du lit de semis, l'application d'herbicides, le contrôle mécanique des mauvaises herbes et le contrôle manuel des mauvaises herbes tolérantes à l'herbicide.

85. Pengue a fait observer que des milliers de petits et moyens exploitants agricoles ont été contraints d'arrêter leur activité, du fait de l'intensification de la production du soja.

86. Deux communications ont examiné la question des incidences des OVM pour les femmes, liées aux effets des OVM sur la main-d'oeuvre. Tout en notant que les cultures GM tolérantes à l'herbicide

éliminent le besoin de désherber, l'article de Dano a aussi indiqué que le désherbage est souvent l'une des principales tâches réalisées par les femmes, et que l'élimination de cette tâche entraînerait une marginalisation des femmes. Le chapitre de Joensen a cité l'exemple du complexe portuaire de San Lorenzo, un des centres d'exportation les plus importants d'Argentine, où sont actuellement construits des usines de broyage d'huiles pour les huiles et le biodiesel. Dans ce port très fréquenté, un réseau de prostitution s'est rapidement développé et les jeunes femmes, la plupart d'entre elles mineures, proviennent de villages.

g) Incidences liées aux marchés internationaux et à l'accès aux marchés

87. Deux communications ont soutenu que la culture des OVM n'a eu aucun impact sur l'accès aux marchés internationaux. Le rapport Galvão a indiqué que les exportations de soja ont doublé entre le moment où le soja GM a été introduit pour la première fois au Brésil en 1997, et 2007, ce qui montre que l'utilisation de soja GM n'a pas eu d'incidences négatives sur l'accès aux marchés traditionnels ou aux nouveaux marchés. CropLife Australia a affirmé dans sa communication que la crainte d'une incidence négative sur l'exportation des céréales si le colza GM était introduit en Australie était sans fondement. CropLife Australia a cité un ancien rapport dans lequel on a constaté que les cultures GM pouvaient potentiellement influencer le commerce australien et mondial et améliorer le rendement des cultures, rendant la production agricole plus durable et augmentant la gamme des produits agricoles. La communication a souligné par ailleurs que, bien qu'il y ait certaines sensibilités à l'égard des cultures GM dans certains marchés, il n'y avait que peu ou pas de preuves de difficultés concernant l'accès aux marchés ou une discrimination par les prix. La communication a mentionné aussi le fait qu'on n'observe pas de surprises significatives pour le colza non-GM.

88. Deux autres communications ont examiné la question de la vulnérabilité économique due à une dépendance à l'égard de l'exportation d'un produit génétiquement modifié, le soja. Trigo et Cap ont fait remarquer qu'une des préoccupations liées au « tout-soja » en Argentine est la dépendance excessive à l'égard de l'exportation d'un seul produit. Ils ont ajouté, cependant, que les inquiétudes au sujet du « tout-soja » ne devraient pas ternir le bilan nettement positif de la première décennie de la culture GM en Argentine. L'étude de Pengue a fait remarquer que la dépendance écrasante envers le soja transgénique rend les agriculteurs et l'Argentine vulnérables aux changements dans les marchés agricoles mondiaux.

89. Enfin, trois communications ont examiné l'impact de la production GM sur les prix du marché pour certains produits et une d'entre elles a aussi examiné l'impact de la culture GM sur la balance commerciale en Chine et celle d'autres exportateurs. Brookes et Barfoot ont noté que l'essentiel de la production mondiale du soja et de son commerce provient désormais de la production GM, et par conséquent, la production GM a influencé et a fixé le prix de base du soja et de ses dérivés à l'échelle mondiale. Les auteurs ont soutenu qu'étant donné que les producteurs ont vu leurs coûts baisser de manière importante et leurs revenus agricoles augmenter grâce au soja GM, il est vraisemblable qu'une partie de ces bénéfices a été répercutée en aval de la chaîne de production, sous forme d'une baisse des prix réels du soja. Ils ont conclu que le prix de base actuel des différents types de soja, y compris le soja non-GM, est sans doute plus bas qu'il ne l'aurait été si cette nouvelle technologie n'avait pas été adoptée. De plus, des avantages similaires ont probablement été retirés pour le maïs, le colza et le coton grâce à une répercussion des bénéfices des revenus agricoles découlant de l'utilisation de technologie GM. Cependant, les résultats sont sans doute ici moins marquants car la production mondiale de variétés génétiquement modifiées pour ces cultures est plus faible.

90. Trigo et Cap ont calculé le niveau d'épargne cumulé au niveau de la consommation mondiale, grâce à l'accroissement de la production du soja en Argentine, laquelle croissance est attribuable à l'utilisation de variétés tolérantes aux herbicides. Ils ont calculé que cette somme atteignait une valeur estimée à 26 milliards US\$.

91. L'étude de Hu a constaté que l'augmentation des rendements et les économies de main d'œuvre liées au coton Bt vont conduire à une réduction du prix de l'offre et à une diminution des importations de coton en Chine. Les exportations augmenteront également, ce qui permettra d'améliorer la balance commerciale chinoise. L'étude a expliqué que la réduction du prix de l'offre du coton entraînera également une réduction du prix de l'offre des textiles en Chine. On s'attend à voir un impact négatif pour les autres principaux exportateurs de coton, mais il semblerait que la réduction du prix du coton devrait avoir peu d'effets sur les pays producteurs d'autres textiles. En ce qui concerne le riz, l'étude a indiqué que l'adoption du riz GM en Chine provoquera aussi une réduction du prix du riz. L'impact pour les principaux importateurs de riz, comme l'Afrique et les pays asiatiques en développement déficitaires en riz, sera sans doute négligeable, alors que les principaux exportateurs de riz du Sud-est asiatique devraient subir une baisse de leur revenus nets d'exportations. Néanmoins, l'ampleur de la baisse ne devrait pas être trop importante car la Chine n'est pas un des principaux pays exportateurs de riz.

h) Incidences liées à la santé

92. Certaines communications ont examiné la relation qui existe entre les cultures des OVM et l'accès aux services de santé. Rulli a affirmé que la dégradation des petites économies agricoles est à l'origine d'un manque de ressources économiques, ce qui empêche les gens d'avoir accès aux services de santé privés. Le chapitre de Joensen a rapporté que, dans le village de Loma Senes, la majorité des gens touchés par l'utilisation de pesticides dans les champs de soja Roundup Ready sont des travailleurs pauvres qui, dans certains cas, n'ont pas accès aux services d'aide sociale ou aux services de santé publique. Dans une des études mentionnées dans la communication de la All India Crop Biotechnology Association, les villages cultivant du coton Bt ont eu des revenus supérieurs à ceux des villages ne cultivant pas du coton Bt. Ces revenus supérieurs ont signifié que les femmes des villages Bt, particulièrement les agricultrices Bt, ont pu bénéficier de visites prénatales plus nombreuses ainsi que d'une meilleure assistance compétente au moment de l'accouchement, et que les enfants d'agriculteurs Bt étaient davantage vaccinés. De plus, puisque les données sur la santé maternelle et infantile sont des données influencées par le facteur temps, les avantages retirés de la culture Bt paraissent augmenter avec le temps.

93. Un certain nombre de communications ont signalé que la culture d'OVM a permis de réduire l'application de pesticides, ayant par conséquent un effet bénéfique sur la santé des agriculteurs et des employés agricoles.

94. Quelques communications ont souligné que l'utilisation d'OVM a permis aux agriculteurs d'utiliser des pesticides moins toxiques pour l'environnement. Trigo et Cap ont noté, en se basant sur les données de 2001, que l'introduction du soja tolérant aux herbicides en Argentine a abouti à une augmentation considérable de l'utilisation de glyphosate, à la fois en volume total et en nombre d'applications. Ces auteurs ont rappelé que le glyphosate est classé comme étant « pratiquement non toxique » par l'Organisation mondiale de la Santé, et de ce fait qu'il pose de faibles risques pour la santé. En outre, l'introduction de soja tolérant aux herbicides et l'utilisation de glyphosate ont aussi provoqué une baisse de 83 pour cent de l'utilisation d'herbicides Classe II (classement de l'OMS) et une élimination complète de ceux appartenant à la Classe III, ces deux catégories d'herbicides étant plus dangereuses pour la santé humaine. En particulier, l'augmentation de l'utilisation de glyphosate a permis une diminution de l'utilisation de l'atrazine, un herbicide dont l'effet résiduel est élevé.

95. Le dossier de Brookes et Barfoot a utilisé deux indicateurs afin d'examiner les incidences liées à différents degrés d'utilisation de pesticide. Ces deux indicateurs sont : l'emploi d'ingrédient actif, et le quotient d'impact sur l'environnement. Ce dernier consiste à prendre en compte les différents impacts sur l'environnement et sur la santé animale et humaine causés par « certains pesticides utilisés dans des productions conventionnelles ou GM et à les synthétiser sous la forme d'une "valeur du champ par hectare". Ce quotient prend en compte toutes les informations portant sur la toxicité et l'exposition

environnementale causées par chacun de ces produits » 9/. Ainsi, lorsque l'étude mentionne l'impact sur l'environnement, ceci inclut aussi l'impact sur la santé humaine et animale. Brookes et Barfoot ont calculé que dans l'ensemble entre 1996 et 2005, il y a eu une réduction de 15,3 pour cent de l'impact environnemental sur les zones cultivées consacrées aux cultures GM et que le volume total d'ingrédient actif appliqué aux cultures avait baissé de 7 pour cent. Les auteurs ont souligné qu'en valeur absolue, les gains environnementaux les plus importants réalisés depuis 1996 ont été dus à l'adoption de la culture de soja GM tolérant aux herbicides. Ceci est dû principalement au fait qu'une part importante de la culture GM mondiale est consacrée au soja GM tolérant aux herbicides. L'utilisation d'herbicide paraît avoir diminué de 4,1 pour cent et l'impact environnemental est 20 pour cent plus faible qu'il ne l'aurait vraisemblablement été si les zones de cultures GM avaient été plantées avec des variétés conventionnelles. Cependant, dans certains pays, en particulier en Amérique du sud, l'adoption de la culture de soja GM tolérant aux herbicides a également coïncidé avec l'augmentation du volume d'herbicides utilisés et une augmentation de l'impact environnemental, comparé aux données historiques. De ce point de vue, la réduction de l'impact environnemental provient essentiellement de la réduction d'émissions de gaz à effet de serre grâce aux modifications apportées au système de production, puisque l'on est passé d'un système de labourage conventionnel à un système où il y a peu, ou pas, de labourage. Brookes et Barfoot ont calculé qu'en 2005, la majorité des gains environnementaux associés à une utilisation plus faible d'insecticides et d'herbicides a profité aux agriculteurs des pays en développement.

96. CropLife Australia a calculé que si la moitié du colza tolérant au triazine cultivé en Australie était remplacé par du colza GM, des avantages environnementaux importants en découleraient du fait d'une diminution de l'utilisation de triazine. Ce dernier est considéré comme ayant un impact environnemental plus élevé que le glyphosate et le glufosinate-ammonium.

97. La communication soumise par la Public Research & Regulation Initiative (PRRI) a souligné que les cultures Bt peuvent permettre une réduction des mycotoxines cancérigènes dans le maïs.

98. D'un autre côté, certaines communications ont mis l'accent sur l'augmentation des risques pour la santé liés à la culture des OVM et à la pulvérisation de pesticides qui lui est associée. L'étude Pengue a fait remarquer que les agriculteurs ont commencé à utiliser un mélange de glyphosate et d'autres herbicides comme le 2,4-D, afin de lutter contre les mauvaises herbes difficiles à contrôler. L'auteur a indiqué que l'expansion des zones où le soja GM est cultivé, et l'intensification de l'utilisation de pesticides augmentent fortement le risque relatif général de contamination.

99. Le Réseau pour une Amérique latine sans OGM (RALLT) a examiné le problème de la décomposition du glyphosate, lequel peut se transformer en formaldéhyde, un produit cancérigène connu. RALLT a mentionné également le polyoxyéthylène amine (POEA), un surfactant employé pour traiter les plantes en vue d'augmenter l'efficacité du glyphosate. RALLT a soutenu que le POEA a une toxicité bien plus élevée que le glyphosate et qu'il provoque différents problèmes de santé chez les êtres humains, y compris des problèmes gastro-intestinaux et respiratoires, des problèmes d'altération du système nerveux central, de destruction de globules rouges sanguins et d'irritation cutanée. De plus, le POEA contient des dioxines, qui provoquent des cancers et endommagent le foie et les reins chez les êtres humains.

100. Le chapitre de Joensen a également signalé que la pulvérisation des cultures a été à l'origine de la disparition du hibou, prédateur du rat, dans la province de Entre Rios en Argentine. La prolifération du rat qui en a résulté dans les campagnes s'est traduite par une augmentation des vecteurs de la leptospirose, provoquant des infections animales et ayant causé à ce jour la mort de deux personnes.

101. Certaines communications ont établi un lien entre la culture des OVM et les incidences négatives sur la santé de communautés avoisinantes. Rulli et Joensen ont tous deux constaté des incidences négatives sur la santé des êtres humains et des animaux. RALLT a présenté l'étude faite dans le quartier

de Ituzaingó, où des agrottoxines ont été trouvées dans le sol et dans l'eau, ainsi que dans le sang des enfants âgés entre quatre et 14 ans. Selon Rulli et RALLT, il y aurait un lien entre la culture du soja GM et la pulvérisation d'herbicides, et les maladies respiratoires et digestives, les maux de tête, les fausses couches, les malformations congénitales, le dérèglement du métabolisme, la malnutrition, le stress, les gastrites, les problèmes psychologiques, la leucémie, le cancer, les malformations et autres.

102. Le chapitre de Rulli a mentionné les incidences sur la santé causées par le travail de chargement et de déchargement de grains dans les silos. Selon l'auteur, les conditions sanitaires et de sécurité dans les silos sont déficientes et la plupart des travailleurs ont des problèmes respiratoires, dus à la présence de poussière et d'agrottoxines dans les grains. Les équipements protecteurs pour le travail de fumigation sont également insuffisants.

103. Deux communications ont mentionné les incidences de la culture et de la consommation d'OVM sur l'alimentation. Pengue a constaté que l'expansion du soja en Argentine était liée à une consommation de protéines de moins bonne qualité et en plus petite quantité, et que les populations pauvres n'étaient plus en mesure de bénéficier d'une alimentation variée. La communication de RALLT a fait référence au cas de ces enfants qui étaient sensés bénéficier d'un programme d'aide alimentaire sous la forme de soja GM. Elle a affirmé que les enfants avaient reçu du soja transgénique qui contenait des résidus de glyphosate et autres pesticides. Une étude citée par RALLT a trouvé que les enfants n'aimaient pas manger le soja GM car cela ne fait pas partie de leur culture, et leur donne des problèmes d'estomac. La communication a mentionné aussi le fait que la substitution de lait de vache par du lait de soja a entraîné des déficits en calcium et un plus grand risque de développement d'anémies, du fait des capacités physiologiques limitées de l'organisme à pouvoir absorber le fer contenu dans le soja. RALLT a aussi indiqué que le soja GM consommé en Argentine contenait des résidus toxiques.

i) Incidences liées à la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire

104. Un certain nombre de communications ont considéré que la culture d'OVM aurait des incidences négatives sur la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire. Le chapitre de Dano a constaté que la culture de produits GM dans les pays en développement menace la sécurité alimentaire des foyers, à cause du fait que les terres traditionnellement cultivées à des fins alimentaires voient leur production orientée vers des cultures destinées à l'industrie ou à l'exportation. L'auteur a suggéré que les études d'impact socio-économique tiennent compte des incidences d'une promotion généralisée des cultures GM destinées à l'industrie sur l'ensemble de la sécurité alimentaire des communautés, eu égard aux limitations propres aux terrains et au déclin du rendement des terres agricoles causé par cette production intensive.

105. Le chapitre de Rulli a constaté que lorsque les familles de *campesinos* (petites exploitations agricoles) ont commencé la culture du soja, cela a entraîné une tendance au déplacement des zones de cultures de subsistance, et les familles sont devenues plus dépendantes à l'égard des facteurs du marché, sur lesquels elles n'avaient aucun contrôle. Il semblerait que la culture du soja ait affaibli la cohésion familiale, du fait que l'agriculture de subsistance a tendance à disparaître et que les gens ont tendance à chercher du travail agricole ailleurs ou à émigrer temporairement. Le déplacement des *campesinos* a aussi eu des incidences sur le reste du Paraguay, car les *campesinos* produisent des denrées agricoles nécessaires à la subsistance de la population.

106. RALLT a soutenu que l'expansion de la culture du soja constitue une menace pour la souveraineté alimentaire. Les familles d'Argentine ont remplacé les protéines contenues dans la viande par des produits dérivés du soja. Avec l'établissement du soja comme source principale de nourriture, le prix des autres denrées alimentaires a augmenté et une importation massive de produits a été nécessaire, dont le coût élevé les rend difficilement accessibles à la population.

107. Pengue a constaté que l'Argentine a perdu sa diversité alimentaire et sa souveraineté alimentaire, en concentrant ses exportations sur un petit nombre de produits sans valeur ajoutée.

108. Altieri a noté que les caractéristiques qui sont importantes pour les agriculteurs autochtones pourraient être remplacées par des caractéristiques transgéniques, qui pourraient s'avérer être moins utiles. L'auteur a considéré que dans un tel cas, les risques seraient augmentés et les agriculteurs perdraient leur capacité d'adaptation à un milieu biophysique changeant. Ils perdraient aussi leur capacité à obtenir des rendements relativement stables, comprenant un minimum d'intrants agricoles extérieurs, tout en assurant la sécurité alimentaire de leur communauté.

109. Altieri a ajouté que le déficit de la production agricole locale, dû à une uniformisation du matériel génétique ou à des changements apportés à l'intégrité génétique des variétés locales par une contamination génétique, peut avoir des incidences sociales considérables aux marges du monde en développement. A l'extrême périphérie, ce déficit signifie une dégradation écologique continue, la faim voire même la famine. L'auteur a souligné que dans un tel contexte de défaillance systémique du marché et d'absence d'aide publique extérieure, les ressources et les compétences locales associées à la diversité biologique et culturelle devraient être mises à la disposition des populations rurales.

110. D'un autre côté, le rapport Galvão a soutenu que puisque la majorité de la population brésilienne disposait de faibles revenus, une adoption plus large des biotechnologies et une répartition des avantages économiques le long de la chaîne de production permettrait d'améliorer l'accès aux denrées alimentaires, particulièrement pour les populations à faibles revenus.

j) Incidences sur les régimes fonciers, les migrations rurales-urbaines et les communautés

111. Certaines communications ont examiné la question des incidences des OVM sur les modes de vie traditionnels et les pratiques agricoles. Altieri a noté que l'introduction de cultures transgéniques dans les régions où il existe une diversité génétique pourrait conduire à disséminer les caractéristiques des graines modifiées aux variétés locales préférées par les petits agriculteurs, diminuant la pérennité naturelle de ces variétés. Si la diversité biologique du maïs était compromise, ceci pourrait aboutir à compromettre les savoirs et les méthodes agricoles, ainsi que les processus écologiques et d'évolution liés à la culture du maïs.

112. Rulli a noté que l'expansion rapide du soja qui s'est produite au Paraguay autour de l'année 2000 s'est effectuée en grande partie grâce à la vente de terres et l'émigration des *campesinos*. L'auteur a déclaré que d'une manière générale, toutes les communautés ont connu d'importants changements dans les paysages naturels, suite à l'expansion de la culture du soja. La destruction des paysages naturels a porté atteinte au bien-être et à la dynamique des communautés *campesinos*, et la déforestation massive s'est accompagnée de la disparition ou de l'isolement de certaines communautés. Les résidents des derniers *campesinos* se sentent constamment menacés et condamnés à disparaître, et le sentiment général qu'ils partagent est que l'expansion des monocultures entraîne une dégradation de leur économie de subsistance. Les *campesinos* se sentent pris au piège de ce modèle de monoculture et préféreraient conserver leur propre identité. Ils ont cependant peu de choix et la plupart finissent par émigrer vers les villes.

113. RALLT a indiqué que dans une grande partie des régions situées en dehors de la Pampa, l'expansion des frontières agricoles a provoqué non seulement une appropriation des terres et des eaux mais a aussi coupé court à d'autres activités agricoles et pastorales et a perturbé le mode de vie des populations rurales. La fédération des Amis de la Terre - International a fait observer que l'échec économique des cultures GM a eu des incidences socio-économiques négatives pour les communautés agricoles.

114. D'un autre côté, dans une des études présentée par la All India Crop Biotechnology Association, les villages cultivant du coton Bt avaient des revenus plus élevés, davantage de marchés et en moyenne un plus grand nombre de boutiques que les villages ne cultivant pas du coton Bt. Les revenus plus élevés signifiaient aussi que les villages cultivant du coton Bt avaient accès à l'électricité et à l'eau potable, et disposaient d'un éclairage de rue.

115. Certaines communications ont aussi trouvé que l'introduction d'OVM avait donné lieu à une augmentation de la violence. Le chapitre de Joesen a constaté que les populations craignaient des menaces et des représailles s'ils parlaient ouvertement des incidences des traitements par pulvérisation des cultures. Ceci a conduit à une autocensure. RALLT a indiqué que le taux d'exode rural s'est accru de manière alarmante et que de ce fait, les crimes et violences avaient augmenté en raison d'un processus de marginalisation.

116. Rulli a constaté que le fait que les *campesinos* du Paraguay louent leurs terres agricoles à des étrangers constitue un des principaux facteurs de violence et de tension au sein des communautés, en partie parce qu'il est très difficile de discuter avec les producteurs du problème de la pulvérisation indiscriminée des cultures. Au niveau communautaire, l'auteur a noté que l'arrivée du soja a entraîné un accroissement de la présence de forces armées au sein des communautés, généralement lorsque la population s'opposait aux traitements par pulvérisation des cultures. L'auteur a aussi constaté des phénomènes de violences lorsque les organisations paysannes réagissaient contre la vente illégale de terres aux producteurs de soja et lorsqu'elles prenaient des mesures pour réoccuper leurs terres.

117. Un certain nombre de communications ont constaté que l'introduction d'OVM avait entraîné un exode rural. A titre d'exemple, le chapitre de Rulli a signalé que l'expansion de la culture de soja GM au Paraguay a contribué à une expulsion des *campesinos* de leurs terres. Rulli a noté que 50 pour cent des zones dans lesquelles les cultures de soja se sont étendues entre 1995 et 2006 ont appartenu un jour à des familles *campesinos* et ont été obtenues grâce à la vente ou la location de ces terrains, ou l'expulsion de leurs occupants. Rulli a estimé que cela correspondait à une expropriation de 9000 familles par an. De plus, les deux régions où les cultures de soja ont été le plus longtemps établies sont aussi les deux régions dans lesquelles il existe des problèmes importants concernant le régime foncier.

118. Rulli a également constaté que la location de terres agricoles afin de générer des revenus ne se produit que dans le secteur de culture du soja : ceci s'explique par le manque de compétitivité de la production des *campesinos*. Les *campesinos* louent ainsi leurs terres agricoles quand ils n'ont pas confiance dans leur propre capacité de production, quand les intrants agricoles sont trop chers, et/ou quand ils sont trop endettés. Rulli a remarqué que ce genre de pratique a conduit à l'appauvrissement des familles, puisqu'il n'est plus possible que ces familles s'approvisionnent en nourriture grâce à leurs terrains, aboutissant à des crises familiales lorsque certains membres de la famille doivent aller chercher un emploi ailleurs et émigrer. Ceci entraîne à son tour une rupture dans la dynamique de l'agriculture familiale communautaire.

119. Rulli a trouvé que l'augmentation de la valeur des terres agricoles résultant de la culture du soja a représenté une tentation irrésistible et a conduit à une migration des familles *campesinos*. Parmi les familles déplacées qui ont été interrogées dans le cadre de l'étude rapportée dans ce chapitre, la majorité avait vécu à proximité de monocultures de soja et considérait que le traitement des cultures par pulvérisation était l'une des principales causes de départ, ainsi que l'absence de protection et le manque d'infrastructure, de services éducatifs et de santé dans les régions rurales.

120. Rulli a constaté un taux de migration plus élevé chez les communautés où la culture du soja était répandue, pendant la période qui correspond à l'adoption et à l'expansion de l'agriculture GM dans le pays. Selon Rulli, les sondages ont montré que les familles qui se sentaient moins menacées par le modèle du soja étaient les moins disposées à émigrer. Au fur et à mesure que le sentiment de menace

augmentait, le désir d'émigrer augmentait aussi. Rulli a également constaté qu'il n'y avait pas de corrélation entre la taille de l'exploitation agricole et le désir d'émigrer, mais que les jeunes étaient les plus susceptibles d'émigrer à cause de la difficulté qu'ils ont à trouver des terres.

121. Rulli a également trouvé que le coût des intrants agricoles pour l'agriculture mécanisée du soja était trop élevé pour une agriculture familiale. Un accès facilité au financement afin de produire du soja semblait être un des principaux facteurs jouant en faveur de la culture de soja parmi les *campesinos*. Des crédits sont offerts sous la forme d'intrants agricoles pour la production, ce qui crée une dépendance à l'égard de ces produits. De plus, des institutions privées offrent des crédits aux petits producteurs en demandant en échange les terres comme garanties, tout en sachant que ces petits producteurs ne seront pas capables de couvrir leurs dépenses. Ainsi, un an plus tard, les terres sont confisquées. Rulli a considéré que ce mécanisme d'endettement était l'une des méthodes principales employées afin de prendre petit à petit possession des terres des *campesinos*. Rulli a constaté qu'un tiers des personnes déplacées connaissait un certain niveau d'endettement.

122. RALLT a signalé que la culture du soja a entraîné un déplacement des communautés rurales, et dans le cas du Paraguay et du Brésil, un déplacement des populations autochtones.

123. D'un autre côté, Trigo et Cap ont contesté l'argument largement cité selon lequel l'augmentation du taux d'exode rural serait due à l'expansion de la culture du soja en Argentine. Dans les comtés où l'essor agricole est le plus élevé, les auteurs n'ont trouvé aucune corrélation entre ce phénomène et le nombre de foyers dont les besoins fondamentaux étaient restés insatisfaits.

124. Le rapport Galvão a constaté que 65 pour cent du soja produit au Brésil provient de petits producteurs et agriculteurs. L'adoption du soja GM a joué un rôle important dans le maintien des revenus des petites et moyennes exploitations agricoles, ce qui a eu pour effet d'aider les agriculteurs à rester dans les campagnes.

125. Deux communications ont analysé les incidences de la migration rurale-urbaine sur les villes. Rulli a expliqué que lorsque les populations déplacées avaient fini leur voyage migratoire, elles subissaient non seulement les désavantages inhérents au fait de perdre leur maison, mais aussi, dans la majorité des cas, une perte de leurs droits socio-économiques et culturels. En outre, la grande majorité des *campesinos* déplacés vers les villes finissaient dans des bidonvilles à la lisière des villes et en réalité, cela signifiait qu'ils avaient été déplacés deux fois, une première fois en quittant leurs terres, et une deuxième fois en devant quitter la ville.

126. RALLT a constaté que la population située en bordure des villes a augmenté considérablement, vu que le nombre de familles qui quittent les régions rurales se compte par millions.

k) Incidences provenant des coûts d'opportunités et du bilan des coûts et avantages

127. Le rapport Galvão a soutenu que pour le Brésil, une non-participation aux biotechnologies aurait eu un coût plus élevé que le fait d'y participer. Le rapport a calculé que la perte d'avantages pour les producteurs de maïs si les biotechnologies n'étaient été adoptées représentera un montant de 6,9 milliards US\$ dans la prochaine décennie. Ce montant comprend la perte de réductions de coûts et la perte en gains de productivité. Par ailleurs, les pertes d'avantages pour les producteurs de coton représenteront un montant de 2,1 milliards US\$. De plus, ajoute l'auteur, bien que les agriculteurs et les détenteurs de technologies aient profité des avantages découlant de l'adoption du soja GM au Brésil, ces avantages auraient pu être encore bien plus élevés, si l'on se base sur l'expérience des Etats-Unis et de l'Argentine.

128. Galvão a aussi fait observer que comme c'est le cas pour toute technologie, l'adoption de la biotechnologie entraîne aussi des dépenses, en particulier du fait de l'étiquetage et la certification des

produits. L'auteur a soutenu que le cadre réglementaire devait comprendre des mesures permettant de garantir le droit des consommateurs d'obtenir des informations basées sur des données scientifiques fiables, tout en parvenant à un équilibre qui permette de conserver les avantages acquis.

129. Selon la communication de CropLife Australia, l'Australie serait amenée à perdre entre 1,5 et 5,8 milliards de dollars en produit national brut au cours des dix prochaines années, si les cultures GM ne sont pas adoptées. L'adoption de colza GM pourrait apporter des avantages économiques importants aux exploitations agricoles, et ce montant est aujourd'hui estimé à 157 millions de dollars par an. La communication a soutenu que l'Australie ne faisait pas de bénéfices supplémentaires en produisant du colza non-GM, et qu'elle passait à côté d'avantages agronomiques et environnementaux importants. L'Australie ne profitait pas des avancées de cette nouvelle biotechnologie, comme le développement de caractéristiques de résistance à la sécheresse ou l'utilisation plus efficace de l'azote, qui pourraient maintenir la compétitivité de l'Australie.

130. L'étude de Hu a estimé que les gains macro-économiques obtenus grâce à l'adoption de cultures GM en Chine compensent de loin les dépenses publiques de recherche consacrées aux biotechnologies.

131. Trigo et Cap ont exposé la stratégie de maximisation des profits à court terme par les petits exploitants agricoles d'Argentine, qui mène à long terme à une absence de durabilité environnementale. Cependant, il n'existe pas nécessairement un lien de causalité entre la maximisation des profits à court terme et la disponibilité commerciale des variétés de soja tolérant aux herbicides. Trigo et Cap ont plaidé en faveur d'une politique publique qui équilibrerait les gains privés socio-économiques et les aspects de durabilité sociale et environnementale. Ils ont aussi noté que le concept du « tout-soja » en Argentine était préoccupant et qu'il était nécessaire d'ouvrir un débat sur les moyens d'optimiser le potentiel découlant de ces nouvelles innovations et de limiter les aspects négatifs qu'elles pourraient engendrer. Trigo et Cap ont fait observer qu'en considérant de manière objective les nouvelles technologies qui sont amenées à être développées, on arrive à la conclusion qu'il est très improbable qu'un exemple comme le soja tolérant aux herbicides soit développé dans un futur proche.

132. Pengue a noté que les objectifs économiques à court terme ne prenaient pas en compte les effets socio-économiques à moyen et à long terme qui menacent la durabilité future de l'agriculture en Argentine et posent des risques importants pour la société.

l) Incidences des OVM sur la compétitivité et le rapport entre petites et grandes exploitations agricoles

133. Dano a recommandé que l'on inclue dans les études d'impact socio-économique la question du contrôle de la production agricole et des relations vis-à-vis de la production. De la même manière, Pengue a souligné le fait qu'on assiste à une concentration des entreprises agroalimentaires, ce qui est une conséquence socio-économique de l'introduction de soja GM.

134. Brookes et Barfoot ont indiqué que les cultures GM ont été adoptées aussi bien par les petits que les grands exploitants agricoles et que la taille de l'exploitation n'a pas été un obstacle à l'adoption de ces cultures.

135. RALLT a souligné que l'utilisation de technologies sous forme de semences GM, d'agrottoxines et de machines agricoles permettant un semis direct est hors de portée des petits producteurs. Ce genre de technologie demande d'importants investissements initiaux et pour être rentable, nécessite aussi de grandes superficies de terres agricoles.

IV. INFORMATIONS PERTINENTES ISSUES D'AUTRES PROCESSUS ETABLIS AU TITRE DE LA CONVENTION ET DU PROTOCOLE

136. Les incidences environnementales, culturelles et socio-économiques potentielles des arbres génétiquement modifiés sont examinées dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts, mené au titre de la Convention sur la diversité biologique. Au titre du paragraphe 3 de la décision VIII/19B, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif « de rassembler et compiler les informations existantes, y compris les ouvrages publiés évalués par des pairs, en vue de permettre à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'étudier et d'évaluer les incidences environnementales, culturelles et socio-économiques que pourraient avoir les arbres génétiquement modifiés sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, et de faire rapport à la Conférence des Parties à sa neuvième réunion ». Le Secrétaire exécutif a préparé une note sur cette question, examinée à la 13^e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) (document UNEP/CBD/SBSTTA/13/INF/6, voir aussi la compilation des avis donnés au document UNEP/CBD/SBSTTA/13/INF/7). Ces documents seront également transmis à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

137. Le SBSTTA a préparé le projet de recommandation XIII/2, suite à l'examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique des forêts effectué à sa 13^e réunion tenue à Rome, en Italie, du 18 au 22 février 2008. Les paragraphes 1(r) and 2(j) du projet de recommandation visent, *inter alia*, les incidences culturelles et socio-économiques des arbres génétiquement modifiés. Ce projet de recommandation sera examiné de manière plus approfondie à la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

138. A la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole, les Parties ont adopté la décision BS-I/5 qui, entre autres choses, a mis en place un Mécanisme de coordination de la mise en œuvre du plan d'action pour la création des capacités nécessaires à une application effective du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. La quatrième réunion de coordination de gouvernements et d'organisations chargés de mettre en œuvre et/ou financer des activités de création de capacités s'est tenue à New Delhi, en Inde, du 11 au 13 février 2008. L'un des points examinés durant cette réunion a été les initiatives de création de capacités et l'expérience acquise en matière de prise en compte des considérations socio-économiques dans le processus décisionnel, en ce qui concerne les organismes vivants modifiés.

139. Les participants à la réunion ont fait observer que bien que les Parties aient identifié les considérations socio-économiques comme étant un des éléments clés du Plan d'action pour la création de capacités, nécessitant que des mesures d'urgence soient prises, les problèmes et besoins spécifiques n'avaient pas encore été identifiés. D'autre part, seul un petit nombre d'initiatives de création de capacités liées à la prévention des risques biotechnologiques traitent de la question des considérations socio-économiques prévues au titre du Protocole. Cependant, les participants à la réunion ont indiqué que les questions socio-économiques étaient traitées dans le cadre d'autres processus décisionnels nationaux ne visant pas spécifiquement les organismes vivants modifiés, comme les études d'impact sur l'environnement ou les études d'impact social. Les participants à la réunion ont conclu qu'afin de pouvoir gérer efficacement les exigences de création de capacités, en ce qui concerne la prise en compte des considérations socio-économiques dans le processus décisionnel au niveau national, il conviendra d'identifier les problèmes et besoins spécifiques y afférant. Voir aussi le rapport de la réunion, qui figure au document UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/INF/22.

140. Les participants à la réunion ont recommandé à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole, en ce qui concerne la gestion des besoins en création de capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques des pays en développement et la mise en œuvre

d'initiatives de création de capacités respectives en matière de prévention des risques biotechnologiques de :

(a) Inviter les Parties, les autres gouvernements et les parties prenantes compétentes à communiquer au Secrétaire exécutif des informations concernant leurs initiatives actuelles ou prévues de création de capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques, qui incluent des activités liées à la prise en compte des considérations socio-économiques dans le cadre du processus décisionnel visant les OVM au niveau national;

(b) Inviter les Parties à identifier leurs besoins et les processus appropriés permettant de renforcer la sensibilisation et le partage d'informations et d'expériences acquises en matière de considérations socio-économiques prises en compte dans le cadre du processus décisionnel visant les OVM au niveau national;

(c) Prier le Secrétaire exécutif d'examiner les initiatives actuelles de création de capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques, afin de déterminer si et de quelle manière les considérations socio-économiques sont identifiées comme besoins et comprises dans les initiatives de création de capacités;

(d) Prier le Secrétaire exécutif de mener une analyse afin de déterminer si et de quelle manière les considérations socio-économiques sont d'ores et déjà prises en compte dans le cadre des processus décisionnels visant les OVM au niveau national, par le biais de cadres juridiques ou d'autres mécanismes;

(e) Prier le Secrétaire exécutif de réunir un groupe d'experts afin d'identifier les questions liées aux considérations socio-économiques prises en compte dans le cadre du processus décisionnel visant les OVM au niveau national, ainsi que les méthodologies et expériences actuellement utilisées dans le cadre d'autres processus décisionnels afin d'évaluer les incidences socio-économiques, en vue d'aider à identifier les exigences de création de capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques.

141. Les Parties souhaiteront peut-être prendre en compte ces recommandations au moment de la rédaction de leur décision.

V. ELEMENTS D'UN PROJET DE DECISION

142. Sur la base des informations ci-dessus, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole souhaitera peut-être :

(a) Inviter les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à continuer de partager leurs méthodes de recherche et leurs résultats concernant les incidences socio-économiques des organismes vivants modifiés, par l'intermédiaire du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques;

(b) Noter les discussions portant sur les incidences socio-économiques potentielles des arbres génétiquement modifiés, menées dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts, au titre de la Convention sur la diversité biologique;

(c) Noter les recommandations sur le renforcement des capacités et les considérations socio-économiques faites par la quatrième réunion de coordination des gouvernements et organisations chargés de mettre en œuvre et/ou financer des activités de création de capacités, et prier la prochaine réunion de coordination d'examiner de manière plus approfondie la question de la création de capacités et de la

coopération entre les Parties dans le domaine de la recherche et de l'échange d'informations concernant les incidences socio-économiques des organismes vivants modifiés, particulièrement pour les communautés autochtones et locales.

Annexe

**BIBLIOGRAPHIE CONCERNANT LES DOCUMENTS DE RECHERCHE CITES DANS LA
PRESENTE SYNTHESE**

All India Crop Biotechnology Association (non daté) “Socio-Economic Impact of Biotechnology in India: Overview of Empirical Studies”.

- Partie de la communication soumise par la All India Crop Biotechnology Association.

All India Crop Biotechnology Association (non daté) “A Case Study from India: Growing with Biotechnology”.

- Partie de la communication soumise par la All India Crop Biotechnology Association.

Altieri, Miguel A., (non daté) “Socio-Cultural Aspects of Native Maize Diversity”.

- Partie de la communication soumise par le Third World Network, figurant dans la compilation des communications préparée pour la présente réunion, document UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/INF/1.

Biotechnology Coalition of the Philippines (2007) “Economic, Environmental and Social Benefits of Adopting Agricultural Biotechnology in the Philippines”.

- Communication de la Coalition des Philippines pour la biotechnologie.

Brookes Graham and Barfoot Peter (2006) “GM Crops: The First Ten Years – Global Socio-Economic and Environmental Impacts”.

- Partie de la communication de l’International Service for the Acquisition of Agri-Biotech Applications (ISAAA).

CropLife Australia (2007) “Socio-Economic Benefits of Agricultural Biotechnology Canola and Australian Farming Systems”.

- Partie de la communication soumise par CropLife Australia.

CropLife Australia, R.M. Norton and R.T. Roush (2007) “Canola and Australian Farming Systems 2003-2007”.

- Cette étude a été réalisée par Norton et Roush de l’Université de Melbourne, et fait partie de la communication soumise par CropLife Australia. Elle a été citée dans la présente synthèse, ainsi qu’un deuxième rapport soumis par CropLife Australia.

Daño, Elenita C. (2007) “Potential Socio-Economic, Cultural and Ethical Impacts of GMOs: Prospects for Socio-Economic Impact Assessment”.

- Partie de la communication soumise par le Third World Network.

Galvão, Anderson (non daté) “Economic and Environmental Benefits of Biotechnology in Brazil”.

- Communication soumise par le Conseil brésilien de l’information sur la biotechnologie.

Hu, Ruifa (non daté) “Socio-Economic Impacts of GM Crops in China”.

- Communication soumise par le Centre pour la politique agricole chinoise de l’Académie des sciences de Chine.

Joensen, Lilian (2007) “The Crop-Sprayed Villages of Argentina”.

- Partie de la communication soumise par BASE Investigaciones Sociales.

Pengue, Walter A. (2005) “Transgenic Crops in Argentina: The Ecological and Social Debt”.

- Partie de la communication soumise par le Third World Network.

Qayum, Abdul and Kiran Sakhari (non daté) “False Hopes Festering Failures: Bt Cotton in AP [Andhra Pradesh] – 2005-2006”.

- Partie de la communication soumise par le Third World Network.

RALLT (*Red por una América Latina Libre de Transgénicos*) (2007) “*Impactos Socio Económicos de los Transgénicos en América Latina el caso de la Ayuda Alimentaria con Soja Transgénica*”.

- Partie de la communication soumise par le Réseau pour une Amérique latine sans OGM (RALLT).

RALLT (*Red por una América Latina Libre de Transgénicos*) (2007) “*Impactos de los Cultivos Transgénicos en América Latina el caso de la Soja RR en Argentina*”.

- Partie de la communication soumise par RALLT.

Rulli, Javiera (2007) “The Refugees of the Agroexport Model”.

- Partie de la communication soumise par BASE Investigaciones Sociales.

Trigo, Eduardo J. and Eugenio J. Cap (2006) “Ten years of Genetically Modified Crops in Argentine Agriculture”.

- Communication soumise par le Conseil argentin d’information et de développement de la biotechnologie (ArgenBio).
